

République de Guinée

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives



Rapport ITIE 2014



FINERGIES

A MEMBER OF FAIR LINKS

42, avenue Montaigne
75008 Paris - France

1 Heddon Street
London W1B1BD - UK

Décembre 2016

Pour discussions uniquement
©FLCS SARL - RCS Paris 532 287 505

Page 1



Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée
Conakry - REPUBLIQUE DE GUINEE

A l'attention de Monsieur le Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée

Objet : Rapport ITIE 2014

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la gouvernance des revenus publics issus de leur extraction. La République de Guinée (Guinée) a été admise comme pays *Candidat* à l'ITIE le 27 septembre 2007 ; elle dispose du statut de pays *Conforme* depuis le 2 juillet 2014.

Le cabinet Finergies a été sélectionné pour être l'Administrateur indépendant en charge de l'élaboration de ce Rapport couvrant l'année 2014 (Rapport ITIE 2014 ou Rapport).

L'objectif du Rapport ITIE 2014 est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du pays. Ce Rapport ITIE présente aussi les contours du secteur extractif guinéen et propose quelques orientations pour consolider la gouvernance publique des industries extractives en Guinée.

Nos travaux d'Administrateur indépendant ont consisté, principalement, à rapprocher et compiler, pour l'année 2014 :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives enregistrées en Guinée, d'une part ;
- Les paiements reçus par l'État de ces entreprises, d'autre part.

Nos travaux ont été réalisés en conformité avec les meilleures pratiques internationales, sur la base des normes ISRS (*International Standard on Related Services*) éditées par l'IFAC (*International Federation of Accountants*) : la norme ISRS 4400, relative aux « *Missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues* » et la norme ISRS 4410, relative aux « *Missions de compilation d'informations financières* ». Ces normes impliquent un haut degré d'intégrité, de déontologie et d'éthique, ainsi qu'une grande rigueur dans les procédures destinées à garantir la pertinence, la qualité et l'objectivité des travaux, qu'il s'agisse de procédures de gestion des travaux, de management des ressources ou de contrôle interne.



FINERGIES

Le Rapport ITIE 2014 est établi selon les préconisations de la Norme ITIE (mai 2013). Il a été réalisé sur instructions et à l'usage exclusif du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, et présente ci-après :

1. Le contexte et les objectifs du Rapport ITIE 2014.
2. La nature et l'étendue de nos travaux d'Administrateur indépendant.
3. Les contours du secteur extractif de Guinée.
4. Le Périmètre couvert par le Rapport ITIE 2014.
5. Les résultats de nos travaux de rapprochements.
6. Nos principales conclusions.
7. Nos principaux commentaires et recommandations.

Paris, le 23 décembre 2016

Finergies

FINERGIES

Synthèse

L'objectif du Rapport ITIE 2014 est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du pays. Ce Rapport ITIE présente aussi les contours du secteur extractif guinéen et propose quelques orientations pour consolider la gouvernance publique des industries extractives en Guinée.

Nos travaux d'Administrateur indépendant ont consisté, principalement, à rapprocher et compiler :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives enregistrées en Guinée, d'une part ;
- Les paiements reçus par l'État de ces entreprises, d'autre part.

I. Périmètre du Rapport ITIE 2014

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu que le Périmètre du Rapport ITIE 2014 couvre le secteur minier, à l'instar des précédents Rapports ITIE du pays, et qu'il intègre :

- Toutes les entreprises inscrites, en 2014, au Cadastre minier et couvertes par l'Étude de Cadastre réalisée courant 2016, soit 350 entreprises.

Compte tenu du nombre d'acteurs très important de ce secteur, de leur éclatement à travers le territoire et du caractère limité de la contribution au budget de l'État d'un nombre substantiel d'entre eux (notamment entreprises d'exploitation de produits de carrières et comptoirs d'achats d'or et de diamants), le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu que :

- Les déclarations des entreprises identifiées comme ayant pu verser, en 2014, une contribution annuelle supérieure à 700 MGNF (100 KUSD)¹ feront l'objet d'un rapprochement avec les déclarations de l'État. Sur la base des déclarations ITIE reçues, il s'agit de 45 entreprises.
- La contribution des 305 autres entreprises identifiées sera considérée à partir des seules déclarations unilatérales de l'État.
- 28 flux identifiés relevant du droit commun (Code général des impôts) ou du droit sectoriel (Code minier) :
 - 23 flux versés directement à l'État par les entreprises extractives, qui feront l'objet d'un rapprochement entre les déclarations de l'État et celles des entreprises.
 - 5 autres flux versés par les entreprises aux collectivités locales ou à des organismes de droit privé, qui feront l'objet d'une déclaration unilatérale des entreprises.
- 4 flux relevant de transferts infranationaux (versement de l'État à des organismes collecteurs), qui feront l'objet d'une déclaration unilatérale de l'État afin de préciser les ordres de grandeur.
- Tous les Autres paiements significatifs (autres que les 28 flux du droit commun et du droit sectoriel).

¹ Estimation effectuée sur la base des données chiffrées transmises par les organismes collecteurs pour la réalisation de l'Étude de Cadastre finalisée par le Consultant National en juillet 2016.

II. Résultats de nos travaux

Au terme de nos travaux, nous notons les points suivants :

- Nous avons reçu les principales données ITIE requises des organismes collecteurs.
- Nous n'avons pas reçu les déclarations ITIE de 10 entreprises extractives, sur les 45 pour lesquelles un exercice de rapprochements avec les données ITIE de l'Etat était attendu, selon le Périmètre du Rapport ITIE 2014.
- Les déclarations ITIE reçues des organismes collecteurs ont toutes été attestées par la Cour des Comptes, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- Les déclarations ITIE de 22 des 35 entreprises extractives ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ont été attestées par un auditeur externe, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

Dans ce contexte, nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'Etat, pour les 45 entreprises pour lesquelles le Périmètre du Rapport ITIE 2014 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données ITIE déclarées par l'Etat :

Secteur minier - 2014			
Montants déclarés - Etat			
	KGNF	KUSD	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	30 507	4
2	Droits fixes	8 186 002	1 167
3	Taxe sur les substances de carrières	3 372 307	481
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	434 627	62
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	2 688 748	383
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	634 516	90
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	120 000	17
9	Impôts sur les Sociétés	620 717 886	88 484
10	Retenues à la Source	150 404 282	21 440
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	43 561 625	6 210
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	11 381 797	1 622
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	75 140 746	10 711
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	253 979 732	36 205
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	144 198 222	20 556
19	Taxe sur les substances minières	491 454 970	70 058
20	Dividendes	72 393 250	10 320
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	38 072 493	5 427
23	Loyers des Infrastructures minières	39 001 706	5 560
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 955 773 417	278 797

L'Etat a déclaré avoir reçu, en 2014, près de 1 956 MDS GNF (près de 279 MUSD) des 45 entreprises identifiées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée comme étant les entreprises extractives les plus contributrices au budget de l'Etat, pour lesquelles le Périmètre ITIE 2014 prévoyait un exercice de rapprochements. Ce montant représente près de 23% des revenus totaux (hors dons)² de l'Etat.

² Les revenus totaux de l'Etat (hors dons) se sont chiffrés, pour l'année 2014, à 8 537 MDS GNF (près de 1,2 MDS USD).

Nous présentons par ailleurs, pour les 35 entreprises qui ont participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2014³ et après résolution des écarts qui ont pu être traités⁴, le tableau des rapprochements des données ITIE déclarées par l'État et par ces entreprises :

	Secteur minier - 2014			
	Montants déclarés		Écart	
	Entreprise	État		
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	885 175	30 507	854 668
2	Droits fixes	1 331 522	8 186 002	(6 854 480)
3	Taxe sur les substances de carrières	3 506 900	3 372 307	134 593
4	Pénalités liées aux infractions minières	191 864	-	191 864
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	434 627	434 627	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	2 823 308	2 688 748	134 560
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	634 516	634 516	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	90 000	120 000	(30 000)
9	Impôts sur les Sociétés	602 024 801	595 527 476	6 497 325
10	Retenues à la Source	118 812 318	124 442 812	(5 630 494)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	39 331 990	43 483 138	(4 151 148)
12	Impôt sur le Patrimoine	325 543	-	325 543
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	4 968 899	2 616 322	2 352 577
14	Produits d'enregistrement	45 957	-	45 957
15	Taxe sur Téléphone	400 643	-	400 643
16	Taxes sur les Salaires	71 818 894	64 978 742	6 840 152
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	262 749 472	253 979 732	8 769 740
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	115 117 897	113 572 762	1 545 135
19	Taxe sur les substances minières	477 705 149	491 454 970	(13 749 821)
20	Dividendes	77 026 820	72 393 250	4 633 570
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	34 661 372	33 527 616	1 133 756
23	Loyers des Infrastructures minières	31 384 079	39 001 706	(7 617 627)
Total pour rapprochement		1 846 271 746	1 850 445 233	
24	Autres paiements significatifs	1 037 995	-	
Total		1 847 309 741	1 850 445 233	

Pour les 10 entreprises pour lesquelles le Périmètre ITIE 2014 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données ITIE déclarées par l'Etat, et pour lesquelles nous n'avons pas reçu de déclarations ITIE, l'État a déclaré une contribution globale de près de 105 MDS GNF ; ce niveau de contribution n'a *de facto* pu être confirmé par un travail de rapprochements.

³ Ce tableau n'inclut donc pas les déclarations ITIE de l'État pour les 10 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE.

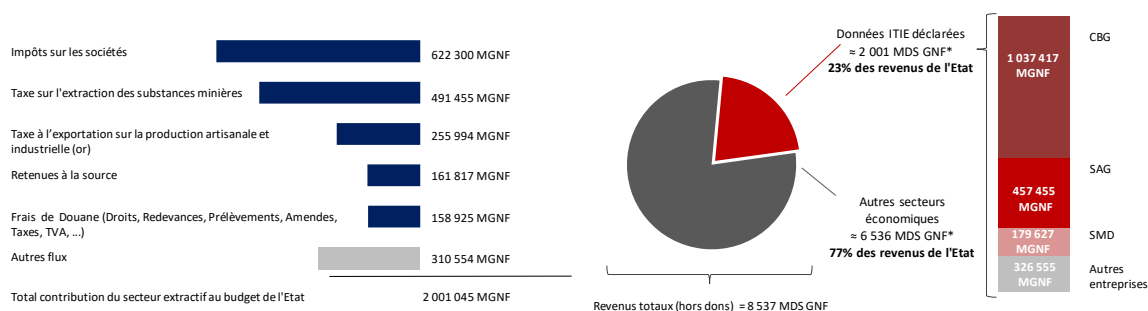
⁴ Un tableau synthétique de résolution des écarts est présenté en Annexe 6.

Enfin, nous présentons les données ITIE déclarées par l'État pour les 305 autres entreprises couvertes par le Périmètre du Rapport ITIE 2014 ; le niveau de contribution globale de ces 305 entreprises n'a donc pas été confirmé par un travail de rapprochements :

Secteur minier - 2014			
Montants déclarés - Etat			
		KGNF	KUSD
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	3 521	1
2	Droits fixes	30 983	4
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	403 886	58
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	533 088	76
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	159 338	23
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	60 000	9
9	Impôts sur les Sociétés	1 582 389	226
10	Retenues à la Source	11 412 462	1 627
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	270 999	39
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	12 429 701	1 772
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	1 512 160	216
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	2 014 708	287
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	14 726 504	2 099
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	131 724	19
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		45 271 463	6 456

Au total, l'État de la République de Guinée nous a déclaré avoir collecté près de 2 001 MDS GNF auprès du secteur minier. Ce montant représente plus de 23% des revenus totaux (hors dons) de l'État, selon le niveau de revenu présenté dans le TOFE (Tableau des Opérations Financières) de la République de Guinée pour l'année 2014. En cela, la Guinée est proche de compter parmi les pays dits riches en ressources extractives, selon la nomenclature établie par le FMI⁵.

La contribution totale du secteur minier au budget de l'État, telle que nous pouvons la considérer au terme de nos travaux, se répartit comme suit :



*Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 350 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2014

⁵ Selon le FMI, un pays est dit riche en ressources extractives « s'il satisfait aux critères suivants : i) un pourcentage moyen de recettes dérivant des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes budgétaires totales [...] ou ii) un pourcentage moyen de recettes d'exportation des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes d'exportation totales ».

Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles, FMI (2007), p. 4.

III. Conclusions

Sur la base des informations qui nous ont été transmises à ce jour par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, l'État et l'ensemble des entreprises extractives couvertes par le Rapport ITIE 2014, nous formulons les principales conclusions suivantes :

- Cohérence du Périmètre : Les flux couverts par le Rapport ITIE 2014 et leurs définitions sont cohérents avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif de Guinée, avec les définitions présentées dans la Norme ITIE ainsi qu'avec celles généralement admises dans l'industrie minière internationale.
- Compréhension partagée du Périmètre : Nous comprenons que les définitions des flux couverts par ce Rapport ont été partagées avec les représentants des organismes collecteurs, déclarant pour le compte de l'État, ainsi qu'avec ceux des entreprises extractives. Les déclarations ITIE de l'État et des entreprises extractives ont été présentées sur la base de ces définitions.
- Exhaustivité des données ITIE et des niveaux de contribution déclarés : Les principales données ITIE requises des organismes collecteurs et des entreprises extractives nous ont été déclarées. Les déclarations de l'État indiquent en outre que le niveau de contribution des 10 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2014 n'est pas significatif. Par ailleurs, les déclarations de l'État indiquent que le niveau de contribution des 305 autres entreprises (non soumises à une obligation de déclaration) n'est pas significatif non plus. Enfin, toutes les parties déclarantes se sont soumises à la déclaration des Autres paiements significatifs.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère exhaustif des niveaux de contributions présentés dans ce Rapport.

- Fiabilité des données ITIE déclarées : Toutes les déclarations ITIE des organismes collecteurs ont été attestées par la Cour des Comptes. Par ailleurs, 22 des 35 entreprises ayant participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2014 nous ont remis des déclarations ITIE signées et attestées par leur auditeur externe. Le nombre de déclarations attestées est en très nette diminution par rapport à l'exercice ITIE 2013. Néanmoins, ceci ne nous semble pas affecter significativement la fiabilité des données ITIE reçues des entreprises.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère fiable des données ITIE présentées dans ce Rapport.

- Rapprochements des données ITIE déclarées : l'exercice de rapprochements a couvert plus de 95% de ce que l'Etat a déclaré avoir reçu des 45 entreprises identifiées comme étant les plus contributrices au budget de l'Etat pour le Rapport ITIE 2014. Les rapprochements de détail entre les déclarations de l'État et celles des entreprises extractives n'ont pas mis en évidence d'écarts ou d'anomalies significatives.

Les rapprochements réalisés tendent à confirmer la qualité et la fiabilité des déclarations ITIE de l'État.

- Contribution du secteur extractif au budget de l'État : compte tenu des éléments ci-dessus, nous pouvons conclure que les données présentées dans le Rapport ITIE 2014 reflètent raisonnablement le niveau de la contribution du secteur extractif au budget de l'État de Guinée.

IV. Recommandations

Afin de consolider le processus ITIE et d'améliorer la gouvernance publique des industries extractives en Guinée, nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de :

- Sensibiliser les entreprises extractives prenant part à l'exercice de déclaration ITIE à l'importance de fournir, dans les délais requis, des déclarations ITIE comportant les éléments de fiabilisation adoptés par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- Sensibiliser les Ministères de tutelle et la Primature à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif, garant de la bonne mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Ces ressources pourront être affectées, en priorité, au lancement du Rapport ITIE 2016, à la constitution d'une base de données documentaire, à la mise en place d'un Répertoire des contacts et à l'animation régulière d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des points focaux de l'ITIE.

- D'attirer l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Budget et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants, permettant le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État.
- Faire évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE en ajoutant la possibilité pour les entreprises extractives et les organismes collecteurs de déclarer des paiements effectués en nature et en considérant la possibilité d'étendre l'exercice ITIE au secteur des hydrocarbures.

Enfin, nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs, afin notamment de parfaire la compréhension des niveaux de contribution de l'industrie extractive guinéenne. Dans cette optique, le Comité de Pilotage pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.

Sommaire

1. Contexte et objectifs de ce Rapport	18
1.1. Contexte	18
1.2. Objectifs	19
2. Nature et étendue de nos travaux	20
2.1. Analyses préliminaires et contextuelles	20
2.1.1. Collecte et analyse documentaires sur le secteur extractif guinéen	20
2.1.2. Rencontres des parties prenantes de l'ITIE-Guinée	21
2.1.3. Analyses de matérialité	21
2.2. Élaboration des déclarations ITIE	22
2.2.1. Format des formulaires de déclaration ITIE	22
2.2.2. Démarches de fiabilisation des déclarations ITIE	23
2.3. Rapprochements et compilation des données	24
2.4. Limites des travaux engagés	25
2.4.1. Disponibilité de l'information	25
2.4.2. Mobilisation des entreprises extractives	25
3. Contours du secteur extractif de Guinée	26
3.1. Secteur des hydrocarbures	26
3.1.1. Potentiel du secteur	26
3.1.2. Cadre institutionnel	26
3.1.3. Réglementation sectorielle	26
3.1.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires	26
3.1.5. Principaux acteurs	26
3.2. Secteur minier	27
3.2.1. Potentiel du secteur	27
3.2.2. Cadre institutionnel	28
3.2.3. Réglementation sectorielle	29
3.2.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires	32
3.2.5. Contrôle et audit des comptes	35
3.2.6. Principaux acteurs de droit privé	36
3.2.7. Chiffres clés	37
4. Périmètre du Rapport ITIE 2014	38
4.1. Période concernée	38
4.2. Secteurs à prendre en compte	38
4.3. Périmètre des entreprises	38
4.4. Périmètre des flux	40



4.5.	Périmètre des organismes collecteurs	42
4.6.	Niveau de désagrégation des données	42
5.	Résultats des travaux de rapprochements	43
5.1.	Contrôle qualité des données déclarées	43
5.2.	Tableaux de rapprochements	44
5.3.	Déclarations unilatérales de l'État	47
5.4.	Déclarations unilatérales des entreprises	47
5.5.	Analyse des données ITIE déclarées	48
6.	Principales conclusions	50
7.	Principaux commentaires et recommandations	52
7.1.	Renforcer la mobilisation des entreprises extractives	52
7.2.	Appuyer l'action du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée	52
7.3.	Consolider le suivi informatisé des organismes collecteurs	53
7.4.	Faire évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE de Guinée	53
7.4.1.	<i>Périmètre des flux</i>	53
7.4.2.	<i>Périmètre de l'exercice ITIE</i>	54

Schémas

Schéma 1 : Échéances de mise en œuvre de l'ITIE-Guinée	18
Schéma 2 : Circulation des flux, secteur minier	41
Schéma 3 : Répartition de la contribution du secteur minier	49

Annexes

Annexe 1 : Répartition des permis par entreprise	56
Annexe 2 : Périmètre des entreprises	66
Annexe 3 : Périmètre des flux	75
Annexe 4 : Tableaux des rapprochements par partie déclarante	86
Annexe 5 : Suivi des recommandations antérieures	135
Annexe 6 : Analyse et résolution des écarts	136

Tableaux

Tableau 1 : Analyses de matérialité : données macroéconomiques	21
Tableau 2 : Analyses de matérialité : définition du Périmètre	21
Tableau 3 : Périmètre des entreprises, secteur minier	39
Tableau 4 : Périmètre des flux, secteur des mines	40
Tableau 5 : Périmètre des organismes collecteurs, secteur minier	42
Tableau 6 : Contrôle qualité des données ITIE déclarées	43
Tableau 7 : Données ITIE déclarées par l'État (Exercice de rapprochements)	44
Tableau 8 : Tableau des rapprochements des données ITIE déclarées	45
Tableau 9 : Données ITIE déclarées par l'État pour les entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2014	46
Tableau 10 : Données ITIE déclarées par l'État (Déclarations unilatérales)	47
Tableau 11 : Déclarations unilatérales des entreprises (flux n°25, 26, 27, 28, 29)	47
Tableau 12 : Données ITIE déclarées par l'État : principales entreprises contributrices	48
Tableau 13 : Données ITIE déclarées par l'État : principaux flux perçus	48
Tableau 14 : Données ITIE déclarées par organisme collecteur	48
Tableau 15 : Contribution totale du secteur minier	49
Tableau 16 : Répartition des permis par entreprise	65
Tableau 17 : Périmètre des entreprises (Exercice de rapprochements)	66



Tableau 18 : Périmètre des entreprises (Déclarations unilatérales de l'État)	74
Tableau 19 : Périmètre et définitions des flux	85
Tableau 20 : Données ITIE déclarées par la DNI (Exercice de rapprochements)	86
Tableau 21 : Données ITIE déclarées par la DNTCP (Exercice de rapprochements)	87
Tableau 22 : Données ITIE déclarées par la DGD (Exercice de rapprochements)	87
Tableau 23 : Données ITIE déclarées par la DNM (Exercice de rapprochements)	87
Tableau 24 : Données ITIE déclarées par la BNE (Exercice de rapprochements)	88
Tableau 25 : Données ITIE déclarées par la CNSS (Exercice de rapprochements)	88
Tableau 26 : Données ITIE déclarées par la BCRG (Exercice de rapprochements)	88
Tableau 27 : Données ITIE déclarées par le CPDM (Exercice de rapprochements)	89
Tableau 28 : Données ITIE déclarées par l'ANAIM (Exercice de rapprochements)	89
Tableau 29 : Tableau des rapprochements, SAG	90
Tableau 30 : Tableau des déclarations unilatérales, SAG	90
Tableau 31 : Tableau des rapprochements, SMD	91
Tableau 32 : Tableau des déclarations unilatérales, SMD	91
Tableau 33 : Tableau des rapprochements, SIMFER	92
Tableau 34 : Tableau des déclarations unilatérales, SIMFER	92
Tableau 35 : Tableau des rapprochements, CBK	93
Tableau 36 : Tableau des déclarations unilatérales, CBK	93
Tableau 37 : Tableau des rapprochements, GAC	94
Tableau 38 : Tableau des déclarations unilatérales, GAC	94
Tableau 39 : Tableau des rapprochements, SMFG	95
Tableau 40 : Tableau des déclarations unilatérales, SMFG	95
Tableau 41 : Tableau des rapprochements, CBG	96
Tableau 42 : Tableau des déclarations unilatérales, CBG	96
Tableau 43 : Tableau des rapprochements, Bellzone	97
Tableau 44 : Tableau des déclarations unilatérales, Bellzone	97
Tableau 45 : Tableau des rapprochements, Wega Mining	98
Tableau 46 : Tableau des déclarations unilatérales, Wega Mining	98
Tableau 47 : Tableau des rapprochements, Alumine Friguia	99
Tableau 48 : Tableau des déclarations unilatérales, Alumine Friguia	99
Tableau 49 : Tableau des rapprochements, SBD	100
Tableau 50 : Tableau des déclarations unilatérales, SBD	100
Tableau 51 : Tableau des rapprochements, Alufer	101
Tableau 52 : Tableau des déclarations unilatérales, Alufer	101
Tableau 53 : Tableau des rapprochements, Alliance Mining Commodities	102
Tableau 54 : Tableau des déclarations unilatérales, Alliance Mining Commodities	102



Tableau 55 : Tableau des rapprochements, West Africa Exploration	103
Tableau 56 : Tableau des déclarations unilatérales, West Africa Exploration	103
Tableau 57 : Tableau des rapprochements, Forecariah	104
Tableau 58 : Tableau des déclarations unilatérales, Forecariah	104
Tableau 59 : Tableau des rapprochements, SBG	105
Tableau 60 : Tableau des déclarations unilatérales, SBG	105
Tableau 61 : Tableau des rapprochements, Guiter Mining	106
Tableau 62 : Tableau des déclarations unilatérales, Guiter Mining	106
Tableau 63 : Tableau des rapprochements, GDC	107
Tableau 64 : Tableau des déclarations unilatérales, GDC	107
Tableau 65 : Tableau des rapprochements, Bel Air Mining	108
Tableau 66 : Tableau des déclarations unilatérales, Bel Air Mining	108
Tableau 67 : Tableau des rapprochements, CPI	109
Tableau 68 : Tableau des déclarations unilatérales, CPI	109
Tableau 69 : Tableau des rapprochements, Rio Tinto Guinée	110
Tableau 70 : Tableau des déclarations unilatérales, Rio Tinto Guinée	110
Tableau 71 : Tableau des rapprochements, United Mining Supply	111
Tableau 72 : Tableau des déclarations unilatérales, United Mining Supply	111
Tableau 73 : Tableau des rapprochements, Moolman Mining	112
Tableau 74 : Tableau des déclarations unilatérales, Moolman Mining	112
Tableau 75 : Tableau des rapprochements, Nitrokemine	113
Tableau 76 : Tableau des déclarations unilatérales, Nitrokemine	113
Tableau 77 : Tableau des rapprochements, Nitrokemfor	114
Tableau 78 : Tableau des déclarations unilatérales, Nitrokemfor	114
Tableau 79 : Tableau des rapprochements, Mines Equipements et Services	115
Tableau 80 : Tableau des déclarations unilatérales, Mines Equipements et Services	115
Tableau 81 : Tableau des rapprochements, HY SPEC	116
Tableau 82 : Tableau des déclarations unilatérales, HY SPEC	116
Tableau 83 : Tableau des rapprochements, SGS	117
Tableau 84 : Tableau des déclarations unilatérales, SGS	117
Tableau 85 : Tableau des rapprochements, Geoprospects	118
Tableau 86 : Tableau des déclarations unilatérales, Geoprospects	118
Tableau 87 : Tableau des rapprochements, Sangaredi	119
Tableau 88 : Tableau des déclarations unilatérales, Sangaredi	119
Tableau 89 : Tableau des rapprochements, AMCO	120
Tableau 90 : Tableau des déclarations unilatérales, AMCO	120
Tableau 91 : Tableau des rapprochements, Sodexo	121



Tableau 92 : Tableau des déclarations unilatérales, Sodexo	121
Tableau 93 : Tableau des rapprochements, SOMIAG	122
Tableau 94 : Tableau des déclarations unilatérales, SOMIAG	122
Tableau 95 : Tableau des rapprochements, ALAME	123
Tableau 96 : Tableau des déclarations unilatérales, ALAME	123
Tableau 97 : Tableau des rapprochements, AMG	124
Tableau 98 : Tableau des déclarations unilatérales, AMG	124
Tableau 99 : Tableau des rapprochements, Rufex	125
Tableau 100 : Tableau des déclarations unilatérales, Rufex	125
Tableau 101 : Tableau des rapprochements, IDC	126
Tableau 102 : Tableau des déclarations unilatérales, IDC	126
Tableau 103 : Tableau des rapprochements, Lion Star Diamond	127
Tableau 104 : Tableau des déclarations unilatérales, Lion Star Diamond	127
Tableau 105 : Tableau des rapprochements, Comptoir Kenane Victor	128
Tableau 106 : Tableau des déclarations unilatérales, Comptoir Kenane Victor	128
Tableau 107 : Tableau des rapprochements, Etablissements Ly Baïla	129
Tableau 108 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements Ly Baïla	129
Tableau 109 : Tableau des rapprochements, Fella Business International	130
Tableau 110 : Tableau des déclarations unilatérales, Fella Business International	130
Tableau 111 : Tableau des rapprochements, Etablissements So Sim	131
Tableau 112 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements So Sim	131
Tableau 113 : Tableau des rapprochements, Etablissements Diakite et Fofana	132
Tableau 114 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements Diakite et Fofana	132
Tableau 115 : Tableau des rapprochements, Goldia Guinée	133
Tableau 116 : Tableau des déclarations unilatérales, Goldia Guinée	133
Tableau 117 : Tableau des rapprochements, Alfa Gold	134
Tableau 118 : Tableau des déclarations unilatérales, Alfa Gold	134
Tableau 119 : Tableau d'analyse des écarts résolus	138
Tableau 120 : Tableau d'analyse des écarts résiduels	139

Abréviations et acronymes

ITIE

ITIE-Guinée

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives de Guinée

Organismes collecteurs

ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BNE	Bureau National d'Expertise
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
DGD	Direction Générale des Douanes
DNDIP	Direction Nationale de la Dette et des Investissements Publics
DNI	Direction Nationale des Impôts
DNM	Direction Nationale des Mines
DNPEIP	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FIM	Fonds d'Investissement Minier
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie

Industries extractives

Secteur des hydrocarbures

CPP	Contrat de Partage de Production
-----	----------------------------------

Secteur minier

CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
SAG	Société AngloGold Ashanti de Guinée
SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SOGUIPAMI	La Société Guinéenne du Patrimoine Minier



Autres

Bbl	Barils
FMI	Fonds Monétaire International
GNF	Francs guinéens
KGNF	Milliers de Francs guinéens
MGNF	Millions de Francs guinéens
MDS GNF	Milliards de Francs guinéens
IGF	Inspection Générale des Finances
IMF	<i>International Monetary Fund</i>
NA	Non Applicable
NC	Non Communiqué
ND	Non Disponible
NIF	Numéro d'Identifiant Fiscal
PIB	Produit Intérieur Brut
T	Tonnes
Mt	Méga tonne (1 Mt = 1 million de tonnes)
Gt	Giga tonne (1 Gt = 1 milliard de tonnes)
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollars américains
KUSD	Milliers de Dollars américains
MUSD	Millions de Dollars américains
MDS USD	Milliards de Dollars américains

1. Contexte et objectifs de ce Rapport

1.1. Contexte

La Guinée a été admise comme pays *Candidat* à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le 27 septembre 2007 ; elle dispose du statut de pays *Conforme* depuis le 2 juillet 2014.

Les principales échéances de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée (ITIE-Guinée) sont présentées ci-dessous⁶ :

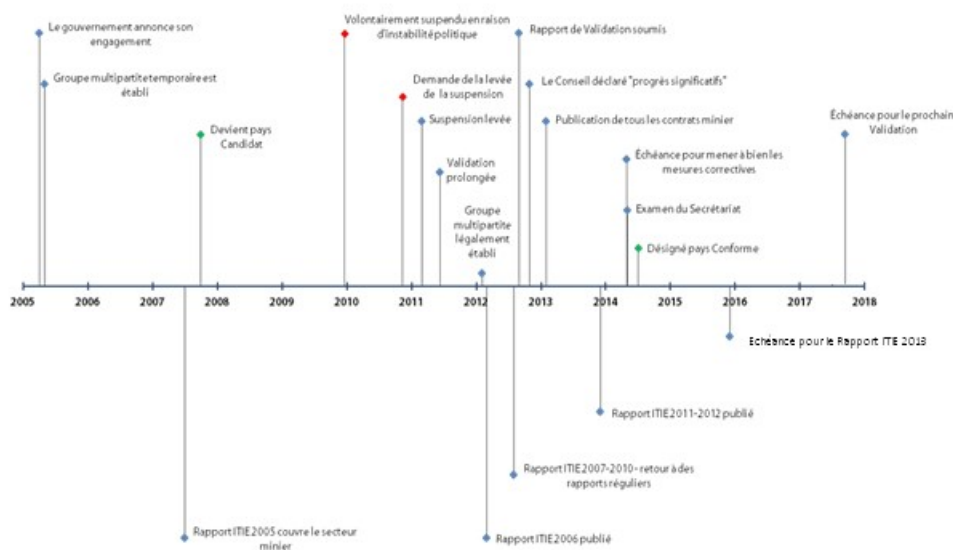


Schéma 1 : Échéances de mise en œuvre de l'ITIE-Guinée

La structure institutionnelle de l'ITIE-Guinée est régie, entre autres, par le Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée. Ce Décret précise que l'ITIE-Guinée « a pour missions la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de transparence dans les industries extractives »⁷.

L'ITIE-Guinée est dotée de trois principaux organes de pilotage⁸ :

- Le Conseil de supervision, instance stratégique présidée par le Premier Ministre.
- Le Comité de Pilotage, chargé de mettre en œuvre les orientations définies par le Conseil de supervision.
- Le Secrétariat Exécutif, « organe d'animation, de coordination et de suivi des activités de l'ITIE-Guinée »⁹.

⁶ Mise en œuvre de l'ITIE en Guinée - <https://eiti.org/fr/guinee/implementation> (octobre 2015).

⁷ Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'ITIE-Guinée (3 février 2012), Article 3.

⁸ Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'ITIE-Guinée (3 février 2012), Chapitre III.

⁹ Décret 2012/014/PRG/SGG portant création, attribution et organisation de l'ITIE-Guinée (3 février 2012), Article 5.



Dans ce contexte, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a sélectionné Finergies comme Administrateur indépendant pour produire le Rapport ITIE 2014.

Les premiers travaux de réalisation de ce Rapport (Phase I - Analyses préliminaires et contextuelles) ont été initiés à Conakry en octobre 2016.

1.2. Objectifs

L'objectif du Rapport ITIE 2014 est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du pays. Ce Rapport ITIE présente aussi les contours du secteur extractif guinéen et propose quelques orientations pour consolider la gouvernance publique des industries extractives en Guinée.

Nos travaux d'Administrateur indépendant ont consisté, principalement, à rapprocher et compiler :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives enregistrées en Guinée, d'une part ;
- Les paiements reçus par l'État de ces entreprises, d'autre part.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a par ailleurs souhaité que le Rapport ITIE 2014 établisse, notamment¹⁰ :

- La méthodologie adoptée pour la réconciliation des paiements et des revenus, ainsi que l'application des normes professionnelles internationales.
- Une description de chaque flux couvert par ce Rapport, avec définition et seuil de matérialité y afférant.
- Une évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données présentées, y compris une synthèse informative des travaux réalisés et des limites de l'évaluation qui a été menée.
- Une estimation de la mesure dans laquelle l'ensemble des entreprises et des entités de l'État couvertes par le Périmètre 2014 adopté ont fourni les informations requises.
- Si les états financiers des entreprises participantes ont été audités pour l'exercice comptable 2014.

¹⁰ Conformément aux Termes de référence de notre mission.

2. Nature et étendue de nos travaux

2.1. Analyses préliminaires et contextuelles

2.1.1. Collecte et analyse documentaires sur le secteur extractif guinéen

a. Recherches et analyses documentaires

Nous avons conduit des recherches documentaires afin de réaliser un recensement aussi large que possible :

- Des entreprises extractives (mines, carrières, comptoirs d'achat), publiques et privées, titulaires de permis de prospection, de recherche ou d'exploitation de minerais ou de produits de carrières en 2014.
- Des administrations, centrales et décentralisées (*i.e.* collectivités locales et services déconcentrés de l'État), en charge de l'application de la politique fiscale auprès des entreprises extractives.
- Des dispositifs et des modalités contractuels propres au secteur minier.
- Des transactions particulières, relevant de contrats extractifs ou de procédures exceptionnelles.
- Des flux (taxes, impôts et versements assimilés), centraux et provinciaux, relevant du droit sectoriel (*i.e.* Code minier) ou du droit commun (*i.e.* Code général des impôts) auxquels sont usuellement soumises les entreprises extractives.

Nos travaux de recherches se sont notamment fondés sur :

- Les informations transmises par les différents Ministères de tutelle¹¹.
- L'Etude de Cadrage réalisée courant 2016 par Monsieur Ismael N Falla Nabé (le « Consultant National ») pour le compte de l'ITIE Guinée.
- Toute l'information mise à la disposition du public sur les sites internet des organismes collecteurs guinéens.
- Les documents publiés par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- Le cadre réglementaire en vigueur en 2014 en Guinée, principalement le Code général des impôts, le Code des investissements, le Code de l'environnement, le Code minier.
- Les contrats extractifs qui ont été mis à notre disposition, ainsi que l'information fournie par les sites internet des principales entreprises extractives opérant en Guinée.
- Les informations disponibles sur différentes bases de données spécialisées auxquelles nous avons eu accès.
- La presse, généraliste et spécialisée.

b. Analyse des données chiffrées collectées auprès des organismes collecteurs

¹¹ Le Ministère des Mines et de la Géologie ; le Ministère de l'Économie et des Finances.

Afin de définir les principaux éléments de matérialité, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a lancé, en 2016, la réalisation d'une Étude de Cadrage par le Consultant National basée sur la collecte de données chiffrées auprès des organismes collecteurs guinéens.

Cette Étude de Cadrage a permis d'évaluer la contribution totale du secteur minier, pour l'année 2014, à plus de 2 600 MDS GNF (plus de 370 MUSD)¹².

2.1.2. Rencontres des parties prenantes de l'ITIE-Guinée

Nos travaux ont été complétés par une série d'entretiens avec un ensemble de parties prenantes de l'ITIE en Guinée.

2.1.3. Analyses de matérialité

a. Pour la définition du Périmètre du Rapport ITIE 2014

Nous avons conduit nos analyses de matérialité sur la base des données macroéconomiques présentées dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE), reprises ci-dessous :

	2014	
	MUSD	MGNF
Revenus totaux et dons	1 492	10 465 000
Revenus totaux hors dons	1 217	8 537 000
Revenus miniers	192	1 348 000

Source : IMF sixth and seventh review under the ECF, p. 29

Tableau 1 : Analyses de matérialité : données macroéconomiques

Dans le souhait d'avoir une vision exhaustive de la contribution du secteur minier, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'inclure dans le Périmètre du Rapport ITIE 2014 33 flux définis dans l'Étude de Cadrage d'une part ; toutes les entreprises inscrites, en 2014, au Cadastre minier et couvertes par l'Étude de Cadrage réalisée par le Consultant National pour le compte de l'ITIE-Guinée courant 2016 et dont la contribution a dépassé 700 MGNF (environ 100 KUSD) au cours de l'année 2014.

Cette approche est précisée ci-dessous :

Secteur minier 2014	Nombre identifié	Couvert par le Rapport ITIE 2014
Flux identifiés*	33	100%
Entreprises identifiées**	350	100%
<i>Dont les paiements annuels > 700 MGNF (environ 100 KUSD)***</i>	45	<i>Réconciliation avec les données de l'Etat</i>
<i>Dont les paiements annuels < 700 MGNF (environ 100 KUSD)***</i>	305	<i>Déclarations unilatérales de l'Etat</i>

* Rapport ITIE 2013 et étude de cadrage

** Cadastre minier et étude de cadrage

*** Seuil identique au Rapport 2013 et conforme aux ordres de grandeurs couverts par l'Étude de cadrage

Ce seuil représente moins de 0,01% des Revenus totaux (hors dons) de l'Etat

Tableau 2 : Analyses de matérialité : définition du Périmètre

¹² Étude de cadrage pour les exercices 2014 et 2015, Cabinet I.F.N., Juillet 2016

b. Pour nos travaux de rapprochements

i. *Considérations sur les seuils de matérialité des flux couverts*

Sur la base de l'Étude de Cadrage et de nos recommandations, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a souhaité :

- Que tous les flux identifiés pour le Rapport ITIE 2014 soient déclarés, sans considération de seuil de matérialité, *i.e.* que pour chaque flux, tous les paiements effectués en 2014 soient déclarés, quels que soient leurs montants (seuil de matérialité = 0).
- Qu'un seuil de matérialité de 700 MGNF (environ 100 KUSD) soit fixé pour la déclaration des *Autres paiements significatifs*, *i.e.* que chaque flux non couvert par le Rapport ITIE 2014 et dont le cumul annuel des paiements aurait dépassé 700 MGNF (environ 100 KUSD) en 2014 soit déclaré.

Ce seuil est identique au seuil utilisé dans le Rapport ITIE 2013 ; il est par ailleurs conforme aux ordres de grandeur couverts par l'Étude de Cadrage.

Il correspond à moins de 0,01% des revenus de l'État (*i.e.* tous secteurs économiques confondus, hors dons) selon le niveau de revenu présenté dans le TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'État) de la République de Guinée pour l'année 2014¹³.

- Que chaque organisme collecteur puisse déclarer l'ensemble des paiements perçus par les entreprises extractives, au-delà des flux couverts par ce Rapport et sans considération de seuil de matérialité (*i.e.* seuil de matérialité = 0), conformément à l'Exigence 4 de la Norme ITIE¹⁴.

ii. *Considérations sur le caractère acceptable des écarts entre les déclarations ITIE des organismes collecteurs et des entreprises extractives*

Nous avons considéré, conformément aux pratiques professionnelles d'audit relatives à la présentation d'états financiers de synthèse, que le seuil acceptable d'écarts cumulés pouvait raisonnablement être fixé à 5% de la contribution totale du secteur extractif au budget de l'État de Guinée ; en-deçà de ce seuil, nous pouvons considérer que les écarts présentés dans ce Rapport ne sont pas significatifs et n'affectent pas la bonne perception du niveau de contribution présenté.

2.2. Élaboration des déclarations ITIE

2.2.1. Format des formulaires de déclaration ITIE

Les formulaires de déclarations doivent permettre à l'Administrateur indépendant de collecter, conformément au Périmètre adopté pour ce Rapport par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée :

- Les paiements reçus par les organismes collecteurs, pour le compte de l'État guinéen, des entreprises extractives.
- Les paiements versés par les entreprises extractives aux organismes collecteurs (administration centrale ; collectivités locales ; entreprise(s) publique(s)).

¹³ IMF sixth and seventh review under the ECF, p. 29

¹⁴ « L'ITIE exige la publication de Rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'État issus des industries extractives ».

La Norme ITIE, Secrétariat International de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 26.

- Les transferts réalisés au titre de la redistribution, entre organismes collecteurs, des revenus issus de l'extraction minière.
- Les paiements versés par les entreprises extractives aux organismes de droit privé.
- Des données contextuelles relevant de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE.

En conséquence, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a suivi notre recommandation d'adopter pour ce Rapport des formulaires qui permettront à la fois aux organismes collecteurs et aux entreprises extractives de déclarer, conformément aux Périmètres adoptés :

- L'ensemble des paiements reçus/versés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014, sous un format entièrement désagrégé (*i.e.* paiement par paiement, date par date).
- Des éléments d'information générale relevant des préconisations de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE, tels que :
 - La liste des réformes sectorielles en cours, avec identification des évolutions les plus notables (organismes collecteurs uniquement).
 - La liste des titres détenus, par région, au 31 décembre 2014 (entreprises extractives, y compris publiques).
 - La liste des participations détenues par les entreprises extractives publiques, au 31 décembre 2014, avec pourcentages de participations et liste des autres partenaires (entreprises extractives, y compris publiques).
 - Les volumes d'hydrocarbures/de minerais produits et exportés pour chaque titre détenu, pour 2014 (entreprises extractives, y compris publiques).
 - Le nom de l'auditeur externe de l'entreprise, avec mention de la dernière année fiscale ayant fait l'objet d'un audit (entreprises extractives, y compris publiques).

Conformément aux recommandations de la Norme ITIE et aux besoins de nos travaux de rapprochements, les formulaires de déclarations ont été accompagnés des instructions suivantes :

- Déclarations en numéraire : les déclarations en numéraire doivent être établies sur la base des paiements versés à l'État de la République de Guinée (comptabilité de caisse) entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014, tels que figurant dans les quittances ou justificatifs de paiements transmis par l'administration.
- Dans le cas de groupements d'entreprises ou de consortiums, l'opérateur doit déclarer les paiements qu'il a versés à l'État pour son compte propre et pour celui de ses partenaires ; les partenaires ne déclarent que les paiements qu'ils ont directement effectués au cours de la période concernée.
- Les déclarations doivent être présentées pour chaque entreprise sous une forme entièrement désagrégée, flux par flux, paiement par paiement, date par date.

Les déclarations doivent être renseignées dans la nature et la devise dans laquelle le paiement a été réalisé (GNF, USD...), afin d'éviter la création d'écarts artificiels.

2.2.2. Démarches de fiabilisation des déclarations ITIE

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a retenu notre recommandation d'adopter, pour la fiabilisation des déclarations ITIE de l'État :

- Signature, par un haut responsable habilité de l'administration déclarant pour le compte de l'État, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.



- Signature, par la Cour des Comptes, désormais opérationnelle, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements reçus entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a par ailleurs retenu notre recommandation d'adopter les démarches suivantes de fiabilisation des déclarations ITIE des entreprises :

- Signature, par un haut responsable habilité de l'entreprise déclarante, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements versés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.
- Signature, par l'auditeur externe de l'entreprise, de toutes les déclarations ITIE, confirmant ainsi ne pas avoir découvert d'anomalies pouvant remettre en cause l'exhaustivité et la fiabilité des données renseignées.
- Signature, par l'auditeur externe de l'entreprise, d'une attestation selon laquelle les données déclarées sont exactes et exhaustives, et reflètent fidèlement l'ensemble des paiements versés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

2.3. Rapprochements et compilation des données

Le travail de collecte, de rapprochements (identification et traitement des écarts) et de compilation des données déclarées par l'État et par les entreprises extractives a été effectué sur la base du Périmètre des entreprises et des flux couverts par le Rapport ITIE 2014¹⁵.

Afin de présenter, pour chacun des flux couverts par ce Rapport, les paiements déclarés reçus par l'État et les paiements déclarés versés par les entreprises extractives, nous avons procédé à un rapprochement détaillé des paiements déclarés reçus et versés, puis réconcilié les principaux écarts sur la base des informations qui nous ont été fournies.

Ces travaux ne constituent ni un audit, ni un examen limité des revenus du secteur extractif de Guinée. L'audit des déclarations ITIE transmises par les entreprises extractives n'entre pas non plus dans le périmètre de nos travaux ; de même, notre intervention n'a pas pour objet de déceler d'éventuelles erreurs, actes illégaux ou autres irrégularités.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu :

- i. Nous assurer de la cohérence des définitions des flux couverts par le Rapport ITIE 2014 avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif de Guinée, avec celles décrites dans la Norme ITIE, ainsi qu'avec celles généralement admises dans l'industrie minière internationale (cohérence des Périmètres).
- ii. Nous assurer de la correcte appréhension des définitions des flux couverts par le Rapport ITIE 2014 par les représentants des organismes collecteurs et par ceux des entreprises extractives (compréhension partagée du Périmètre).
- iii. Récupérer, auprès du Secrétariat Technique de l'ITIE-Guinée, les déclarations ITIE renseignées par les organismes collecteurs. Ces déclarations ITIE ont été présentées sur la base des définitions des flux adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- iv. Récupérer, auprès du Secrétariat Technique de l'ITIE-Guinée, les déclarations ITIE renseignées par les entreprises extractives. Ces déclarations ITIE ont été présentées sur la base des définitions des flux adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- v. Rapprocher les données transmises par l'État et par les entreprises extractives, pour chaque entreprise et pour chaque flux.

¹⁵ La liste des entreprises et des flux du Périmètre du Rapport ITIE 2014 est présentée ci-après, au § 4.



- vi. Résoudre, en coordination avec le Secrétariat Exécutif et le Consultant National, avec l'appui des administrations et des entreprises extractives concernées, certains écarts initialement identifiés. Ces écarts relevaient, pour l'essentiel, d'erreurs de déclarations ou d'imputations¹⁶. Les écarts résiduels présentés dans les tableaux de rapprochements (cf. § 6 et 7) n'ont pu être résolus.
- vii. Présenter, pour le secteur minier, les données issues des rapprochements entre les données reçues de l'État et des principales entreprises extractives, pour chaque flux couvert par le Rapport ITIE 2014.
- viii. Présenter, pour certains acteurs du secteur minier, les données issues des déclarations unilatérales de l'État, permettant de confirmer le caractère peu contributif de ces entreprises.

2.4. Limites des travaux engagés

Nous avons rencontré certaines limites dans la réalisation de nos travaux, que nous détaillons ci-dessous.

2.4.1. Disponibilité de l'information

Il nous a été difficile d'accéder à des sources officielles publiques pour un certain nombre d'informations, parmi lesquelles :

- Niveaux officiels des réserves pour les principaux minerais extraits en Guinée.
- Niveaux officiels de production enregistrés pour 2014, pour les principaux minerais extraits.
- Niveaux officiels des exportations enregistrées pour 2014, pour les principaux minerais (avec leur possible destination).
- Poids du secteur minier dans le Produit Intérieur Brut (PIB).
- Effectifs employés par le secteur minier.
- Estimations officielles du secteur minier artisanal.

2.4.2. Mobilisation des entreprises extractives

Nous avons pu constater, au cours de l'exercice de collecte des déclarations ITIE pour le Rapport ITIE 2014, une mobilisation limitée des entreprises : des déclarations ITIE nous ont été fournies très tardivement, alors qu'un certain nombre d'entreprises n'ont pas fourni de déclarations ITIE.

Le Code minier amendé de 2011, texte actuellement en vigueur en Guinée, précise pourtant les obligations d'identification des titulaires de chaque permis minier, et le rôle central du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) dans cet exercice¹⁷.

¹⁶ Un tableau synthétique de résolution des écarts est présenté en Annexe 6.

¹⁷ « Tout titulaire ou demandeur de titre minier ou d'exploitation de carrières ainsi que leurs sous-traitants directs ont l'obligation de fournir au CPDM l'identité de toutes les parties ayant des intérêts dans le titre, notamment les actionnaires légalement identifiés [...] ; les filiales de chaque société [...] ; l'identité des directeurs et cadres seniors de chaque société ».

Code minier amendé de 2011, Article 153.

3. Contours du secteur extractif de Guinée

3.1. Secteur des hydrocarbures

3.1.1. Potentiel du secteur

La Guinée n'est pas un pays producteur d'hydrocarbures. A notre connaissance, seules des activités de recherche étaient, en 2014, en cours. Nous comprenons que c'est encore le cas en 2016.

Nous n'avons pu disposer de données fiables relatives aux réserves connues d'hydrocarbures du pays.

3.1.2. Cadre institutionnel

Le Ministère des Mines et de la Géologie¹⁸ était, en 2014, responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement pour le secteur des hydrocarbures.

Nous comprenons qu'à compter d'août 2015, le secteur des hydrocarbures est passé sous la tutelle de la Présidence de la République, et que cette situation prévaut en 2016.

3.1.3. Réglementation sectorielle

En 2014, le secteur était régi par l'Ordonnance n°119/PRG portant Code pétrolier de la République de Guinée, par le Décret n°168/PRG portant application du Code pétrolier de la République de Guinée et par l'Arrêté n°339/DGG/MRNEE/07 portant approbation du Contrat type de Partage de Production (ensemble, « la législation pétrolière »).

Nous comprenons que c'est encore le cas en 2016.

3.1.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires

Nous comprenons que les entreprises en phase de recherche d'hydrocarbures sont soumises, principalement, au paiement d'une taxe superficielle, calculée sur la base de la superficie de la zone couverte par le Contrat¹⁹.

Bien qu'il ne soit pas explicitement évoqué dans la législation pétrolière de Guinée, le paiement d'un Bonus de signature lors de l'octroi d'un permis peut être observé. A notre connaissance, aucun permis de recherche n'a néanmoins été octroyé, en 2014²⁰, en Guinée.

3.1.5. Principaux acteurs

A notre connaissance, deux entreprises conduisaient, en 2014, des activités de recherche d'hydrocarbures en Guinée :

- Tullow Oil, opérateur du bloc *offshore* Sabu 1²¹.

¹⁸ Ministère des Mines et de la Géologie, <http://mines.gov.gn/> (octobre 2016).

¹⁹ Arrêté n°339/DGG/MRNEE/07 portant approbation du Contrat type de Partage de Production, Article 16.

²⁰ Qui sont les candidats du dernier appel d'offres, article d'Africa Energy Intelligence, 15 septembre 2015.

²¹ Voir le site de la maison mère Hyperdynamics, https://www.hyperdynamics.com/guinea_project.htm (octobre 2016). A compter d'août 2016, c'est Hyperdynamics qui est devenu opérateur du projet qu'ont quitté Tullow Oil et Dana. Hyperdynamics a signé en septembre 2016 un contrat de partage de production avec la Guinée.

Nous comprenons que le Contrat de Partage de Production couvrant les activités de recherche sur le bloc a été signé en septembre 2006. Nous comprenons par ailleurs que les entreprises Hyperdynamics et Dana étaient partenaires de Tullow Oil sur ce projet.

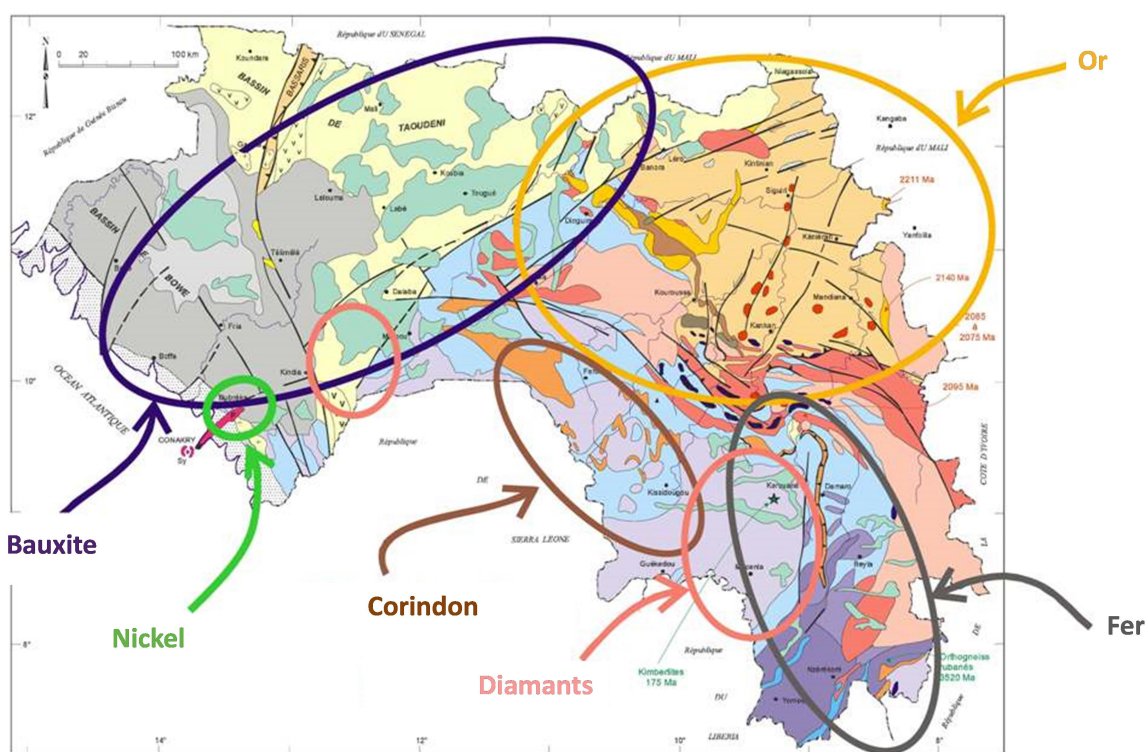
- Simba Energy, opérateur des blocs *onshore* 1 et 2 du bassin de Bove²².

Nous comprenons que le Contrat de Partage de Production couvrant les activités de recherche sur ces deux blocs a été signé en avril 2008²³.

3.2. Secteur minier

3.2.1. Potentiel du secteur

La Guinée est dotée d'un sous-sol riche en ressources minières, comme le présente la carte ci-dessous.



Carte 1 : Répartition des principales ressources minières de Guinée²⁴

Les principales zones géographiques concernées par l'activité extractive minière en Guinée sont donc :

- La Zone Nord-Ouest pour la bauxite ;
- La Zone Nord-Est pour l'or ;
- La Zone Sud-Est pour les diamants et le fer.

²² Voir le site de la maison-mère Simba Energy - <http://www.simbaenergy.ca/projects/guinea.aspx> (octobre 2016).

²³ Contrat de Partage de Production d'Hydrocarbures entre la République de Guinée et Simba Energy (avril 2008).

²⁴ Sur la base de la carte disponible sur le site de l'entreprise publique SOGUIPAMI - www.soguipami-gn.com (octobre 2016).

Les principales substances de mines extraites en Guinée sont :

- La bauxite ; nous comprenons que les réserves de bauxite se chiffrent à 40 milliards de tonnes²⁵.
- L'or ; nous comprenons que les réserves d'or seraient estimées aux alentours des 1 000 tonnes²⁶.
- Les diamants ; nous comprenons que les réserves de diamants seraient établies entre 25 et 30 millions de carats²⁷.

Nous comprenons par ailleurs que le sous-sol guinéen serait doté de réserves importantes de :

- Fer ; nous comprenons que les réserves de fer se chiffrent à 15 milliards de tonnes²⁸.
- Nickel ; dont nous n'avons pas eu d'estimation de la taille des réserves.

3.2.2. Cadre institutionnel

Le Ministère des Mines et de la Géologie²⁹ était, en 2014, responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement pour le secteur minier. Nous comprenons que c'est encore le cas en 2016.

En 2014, plusieurs services étaient en charge, pour le compte de l'État, d'assurer le suivi des opérations de recherche et d'exploitation minières en Guinée :

- La Direction Nationale des Mines³⁰ du Ministère des Mines et de la Géologie.
- Le Bureau National d'Expertise³¹ du Ministère des Mines et de la Géologie.
- Le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)³² du Ministère des Mines et de la Géologie. Nous comprenons que le CPDM assure, entre autres, l'évaluation des demandes de permis de recherche³³, d'exploitation industrielle et semi-industrielle³⁴ ainsi que des concessions minières³⁵. Nous comprenons que le CPDM a récemment conduit la modernisation du Cadastre minier de la Guinée, en effectuant un certain nombre d'actions parmi lesquelles la mise en place d'un nouveau système informatisé de Cadastre minier (disponible sur internet à partir du 17 novembre 2016 pour les investisseurs potentiels) et la révision des points géodésiques sur l'ensemble du territoire guinéen³⁶. Nous comprenons cependant que ce Cadastre n'est pas encore accessible sur internet au public.
- L'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)³⁷ du Ministère des Mines et de la Géologie.
- La Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)³⁸, créée par le Décret 2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011, afin notamment de « *détenir, gérer les actions, les participations, les intérêts financiers et commerciaux de l'État guinéen dans les sociétés*

²⁵ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

²⁶ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

²⁷ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

²⁸ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016).

²⁹ Ministère des Mines et de la Géologie, <http://mines.gov.gn/> (octobre 2016)

³⁰ À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2016).

³¹ À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2016).

³² À notre connaissance, ce service n'est pas doté d'un site internet (octobre 2016).

³³ Code minier amendé de 2011, Article 22.

³⁴ Code minier amendé de 2011, Article 30.

³⁵ Code minier amendé de 2011, Article 37.

³⁶ Courrier du CPDM relatif à la modernisation du cadastre minier (9 décembre 2016).

³⁷ <http://www.anaim-gn.com> (octobre 2016).

³⁸ www.soguijami-gn.com (octobre 2016).

minières, les sociétés de commercialisation, de marketing, de transport de minerais et des produits dérivés »³⁹.

Nous comprenons que la SOGUIPAMI est détenue à 100% par l'État⁴⁰. Néanmoins, nous ne sommes pas, au terme de nos travaux, en mesure de présenter une vision exhaustive des participations détenues par la SOGUIPAMI, pour le compte de l'État, en 2014⁴¹.

3.2.3. Réglementation sectorielle

a. Codes et lois en vigueur

En 2014, la Loi 2011/006/CNT du 9 septembre 2011 portant Code minier et la Loi 2013/053/CNT portant modification de certaines dispositions du Code minier (ensemble appelé ci-après « le Code minier amendé de 2011 ») régissaient les activités du secteur. Encore en vigueur en 2016, ce Code vise « à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales de manière à favoriser le développement économique et social de la Guinée », ainsi qu'« à promouvoir une gestion systématique et transparente du secteur minier qui garantit des bénéfices économiques et sociaux durables au peuple guinéen, dans le cadre d'un partenariat réciproquement avantageux avec les investisseurs »⁴².

Nous comprenons toutefois que les Contrats et conventions miniers signés avant 2011 continuent d'être régis par la Loi 95/036/CTRN portant Code minier (« Code minier de 1995 »).

Selon le Code minier amendé de 2011, il existe en Guinée les substances de mines⁴³ et de carrières⁴⁴.

Plusieurs types de permis sont rattachés à la valorisation des substances de mines⁴⁵ :

- Le permis de recherche, qui « confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et sans limitation de profondeur, le droit exclusif de recherche du type de la substance minière pour lequel le permis est délivré »⁴⁶. Le permis de recherche est délivré pour une période de trois ans⁴⁷ ; il est renouvelable à deux reprises, pour une durée maximale de deux ans.

Nous comprenons en outre que le nombre de permis de recherche est limité selon la substance : un même opérateur ne peut détenir plus de trois permis de recherche de

³⁹ Décret 2011/218/PRG/SGG du 11 août 2011 portant création d'une société de patrimoine du secteur minier, Article 3.

⁴⁰ Situation des participations de l'État dans les sociétés minières, Direction Nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés (9 décembre 2015).

⁴¹ Nous comprenons toutefois qu'à fin décembre 2015, la SOGUIPAMI détenait des participations dans 7 sociétés minières : Camen Ressources (15%), Sovereign Mining Guinea (20%), Guinean Brain Touch (15%), Société des Bauxites de Guinée (3%), AXIS Mineral Resources (1%), Guinea Iron Ore (10%) et Guinean Mineral Resources (10%). Courrier n°78/SOGUIPAMI/2015 relatif à la liste des participations de la SOGUIPAMI (24 décembre 2015).

⁴² Code minier amendé de 2011, Article 2.

⁴³ « Sont considérées comme mines les gîtes de toutes substances minérales non classées dans les carrières, l'exception des hydrocarbures liquides ou gazeux ».

Code minier amendé de 2011, Article 13.

⁴⁴ « Sont considérées comme carrières les gîtes de matériaux de construction, de matériaux pour l'industrie céramique, de matériaux d'amendement, de sel gemme, et d'autres substances analogues à l'exception des phosphates, nitrates, sels alcalins et autres sels associés dans les mêmes gisements. Les tourbières sont également classées parmi les carrières ».

Code minier amendé de 2011, Article 12.

⁴⁵ Les différents permis présenté ci-dessous font l'objet d'un traitement similaire dans le Code minier de 1995.

⁴⁶ Code minier amendé de 2011, Article 19.

⁴⁷ Code minier amendé de 2011, Article 23.

bauxite et de minerai de fer pour une surface de 1 500 km² ; il ne peut détenir plus de cinq permis pour 500 km² pour les autres substances⁴⁸.

- Le permis d'exploitation minière industrielle et semi-industrielle, qui « *confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre et indéfiniment en profondeur, le droit exclusif de reconnaissance, de recherches, d'exploitation et la libre disposition des substances minières pour lesquelles il est délivré* »⁴⁹. Ce permis est accordé en priorité au titulaire d'un permis de recherche pour les gisements mis en évidence à l'intérieur du périmètre, sous réserve notamment que le titulaire ait rétrocédé à l'État la moitié du périmètre initial⁵⁰.

Le permis d'exploitation minière industrielle est accordé pour une durée maximale de quinze ans⁵¹, renouvelé pour des périodes de cinq ans⁵². Le permis d'exploitation minière semi-industrielle est accordé pour une durée maximale de cinq ans, renouvelé pour des périodes de cinq ans⁵³.

- La concession minière, qui « *confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre, sans limitation de profondeur, tous travaux d'exploitation de gisements des substances minières pour lesquelles la concession est délivrée* »⁵⁴.

La Concession minière se distingue du permis d'exploitation notamment par le montant des investissements requis : plus d'un milliard d'USD pour la bauxite, le fer et les substances radioactives ; plus de 500 millions d'USD pour les autres substances minières⁵⁵. La concession minière est accordée pour une durée de vingt-cinq ans, renouvelable une ou plusieurs fois, pour une période de dix ans⁵⁶.

En ce qui concerne les substances de carrières, le Code minier amendé de 2011 prévoit⁵⁷ :

- L'autorisation de recherche de carrières, qui « *confère à son titulaire le droit de rechercher toutes les substances de carrières sur la superficie pour laquelle elle est délivrée* »⁵⁸. Elle est délivrée pour une période d'un an, renouvelable deux fois au plus, pour des périodes ne dépassant pas un an⁵⁹.
- L'autorisation d'exploitation de carrières, qui « *confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer dans son périmètre tous travaux de recherche et d'exploitation des substances qui y sont visées* »⁶⁰.

Enfin, nous comprenons que le Code minier amendé de 2011 prévoit aussi l'autorisation d'exploitation artisanale⁶¹.

⁴⁸ Code minier amendé de 2011, Article 20.

⁴⁹ Code minier amendé de 2011, Article 28.

⁵⁰ Code minier amendé de 2011, Article 19.

⁵¹ Code minier amendé de 2011, Article 32.

⁵² Code minier amendé de 2011, Article 33.

⁵³ Code minier amendé de 2011, Article 33.

⁵⁴ Code minier amendé de 2011, Article 35.

⁵⁵ Code minier amendé de 2011, Article 37.

⁵⁶ Code minier amendé de 2011, Articles 39-40.

⁵⁷ Les différents permis présentés ci-dessous font l'objet d'un traitement similaire dans le Code minier de 1995.

⁵⁸ Code minier amendé de 2011, Article 46.

⁵⁹ Code minier amendé de 2011, Article 48.

⁶⁰ Code minier amendé de 2011, Article 67.

⁶¹ Code minier amendé de 2011, Articles 51-64.

L'autorisation d'exploitation artisanale est elle aussi couverte par le Code minier de 1995.

b. Procédure d'octroi de titres et publication des contrats

Nous comprenons que « *toute personne physique ou morale* » peut conduire des activités de recherche de substances de mines ou de carrières⁶². Néanmoins, les personnes morales doivent être de droit guinéen⁶³ pour s'engager dans des activités d'extraction.

Les modalités d'attribution des permis de recherche et de substances de mines sont régies par le Code minier amendé de 2011, qui distingue⁶⁴ :

- Les périmètres « *sans informations géologiques ou avec des informations géologiques ne permettant pas d'identifier un gisement* », et pour lesquels « *le premier demandeur bénéficie du titre* » (i.e. procédure usuelle du 'premier arrivé, premier servi').
- Les périmètres « *déjà prospectés, renfermant un gisement connu ou suscitant l'intérêt de plusieurs sociétés* », et pour lesquels la procédure de l'appel d'offre « *compétitif et transparent* » est favorisée.

Dans tous les cas, l'octroi d'un titre d'exploitation donne immédiatement « *droit à une participation gratuite de l'État, à hauteur de quinze pour cent (15%) au maximum dans le capital de la société titulaire* »⁶⁵. Cette disposition ne s'applique néanmoins pas aux conventions soumises au Code minier de 1995, qui précise, notamment en ce qui concerne la bauxite et le fer, que l'État ne dispose pas de participation gratuite⁶⁶.

L'État et l'opérateur minier signent une Convention minière, valable pour toute la période de durée de validité du permis auquel elle est rattachée⁶⁷. Le Code minier amendé de 2011 stipule en outre que « *la Convention minière sera publiée sur le site internet officiel du Ministère en charge des Mines* », ainsi que « *dans le Journal Officiel* »⁶⁸.

Dans les faits, nous avons été en mesure d'identifier un site officiel recensant l'ensemble des Conventions minières en vigueur⁶⁹. A condition qu'il soit régulièrement mis à jour, les Conventions minières signées en Guinée sont donc publiques, au sens des recommandations de l'Exigence n°3.12 de la Norme ITIE.

Enfin, nous notons que le Code minier amendé de 2011 stipule que tout titulaire de permis minier en Guinée devra signer avec le Ministère de tutelle un Code de bonne conduite précisant notamment « *son engagement à respecter les douze principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives* »⁷⁰.

⁶² Code minier amendé de 2011, Article 15.

⁶³ Code minier amendé de 2011, Article 15.

⁶⁴ Code minier amendé de 2011, Article 22.

⁶⁵ Code minier amendé de 2011, Article 150.

⁶⁶ Code minier de 1995, Article 167.

⁶⁷ Code minier amendé de 2011, Article 18.

⁶⁸ Code minier amendé de 2011, Article 18.

⁶⁹ Voir <http://www.contratsminiersguinee.org/> (décembre 2016).

⁷⁰ Code minier amendé de 2011, Article 155.

3.2.4. Fiscalité et paiements des entreprises titulaires

a. Fiscalité de droit commun

Nous comprenons que les entreprises en phase de recherche et de développement sont principalement soumises⁷¹ :

- Aux retenues à la source sur les traitements et salaires versés aux employés⁷².
- Aux retenues à la source sur les revenus non salariaux versés aux prestataires de services établis hors de Guinée⁷³.

Les entreprises en phase d'exploitation sont quant à elles principalement soumises⁷⁴ :

- Aux retenues à la source sur les traitements et salaires versés aux employés⁷⁵.
- Aux retenues à la source sur les revenus non salariaux versés aux prestataires de services établis hors de Guinée⁷⁶.
- À la TVA⁷⁷.
- À l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (IBIC), au taux de 30%⁷⁸.
- À l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), au taux de 10%⁷⁹.
- Aux droits d'enregistrements⁸⁰.
- Au versement forfaitaire sur les salaires⁸¹.
- À la taxe d'apprentissage⁸².
- À la contribution au développement local⁸³.

b. Fiscalité sectorielle

Le Code minier amendé de 2011 prévoit une fiscalité sectorielle spécifique pour les entreprises titulaires de permis minier, notamment le paiement⁸⁴ :

- De droits fixes, payables à la délivrance de chaque permis, et dont le montant et les modalités sont fixés par voie réglementaire⁸⁵.

⁷¹ Ces entreprises bénéficient en effet d'un certain nombre d'exonérations, parmi lesquelles La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations ; l'impôt minimum forfaitaire ; les patentes ; la contribution à la formation professionnelle ; la contribution foncière unique ; la taxe d'apprentissage ; les droits de douane.
Code minier amendé de 2011, Articles 171-174.

⁷² Code minier amendé de 2011, Article 169.

⁷³ Code minier amendé de 2011, Article 170.

⁷⁴ Ces entreprises bénéficient de certaines exonérations, parmi lesquelles l'impôt minimum forfaitaire ; la contribution foncière unique.

Code minier amendé de 2011, Article 175.

⁷⁵ Code minier amendé de 2011, Article 169.

⁷⁶ Code minier amendé de 2011, Article 170.

⁷⁷ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁷⁸ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁷⁹ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸⁰ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸¹ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸² Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸³ Code minier amendé de 2011, Article 176.

⁸⁴ La liste des impôts de droit commun auxquels sont soumises les entreprises titulaires de permis d'exploitation ou de concessions minières est traitée de façon similaire dans le Code minier de 1995.

⁸⁵ Code minier amendé de 2011, Article 159.

Les droits fixes sont couverts par le Code minier de 1995 (Article 137).



- D'une redevance superficielle, payable annuellement et dont le montant est proportionnel à la superficie du permis. Les modalités de règlements sont fixées par arrêté conjoint du Ministère en charge des mines et du Ministère en charge des finances⁸⁶.
- D'une taxe sur l'extraction de substances minières, payable au plus tard le 15 du mois suivant l'extraction du minerai. L'assiette de cette taxe est la valeur de la substance extraite⁸⁷ ; le taux applicable par minerai est disponible dans le Code minier amendé de 2011⁸⁸.
- D'une taxe sur l'extraction de substances de carrières, dont les taux sont fixés par arrêté conjoint du Ministère en charge des mines et du Ministère en charge des finances⁸⁹.
- D'une taxe à l'exportation sur les substances minières (autres que précieuses)⁹⁰, payable par l'exportateur⁹¹ au moment de l'exportation pour tous les minerais exportés à l'état brut. L'assiette de cette taxe est la valeur de la substance exportée⁹² ; le taux applicable par minerai est disponible dans le Code minier amendé de 2011.
- D'une taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, de pierres précieuses et autres pierres gemmes, payable par l'exportateur pour l'or, les pierres précieuses et autres pierres gemmes issus d'une autorisation d'exploitation artisanale uniquement. Cette taxe est payable au moment de l'exportation ; ses modalités de calcul sont fixées par voie réglementaire⁹³.
- Des droits de douane⁹⁴.

Le Code minier amendé de 2011 prévoit une stabilisation du régime fiscal de 15 ans à compter de la date d'octroi du titre⁹⁵. Sont néanmoins exclus de cette stabilisation les taux des droits fixes, des redevances annuelles et superficielles⁹⁶. Notons que, dans le Code minier de 1995, la période de stabilisation court sur 10 ans pour les permis d'exploitation et sur 25 ans pour les concessions minières⁹⁷.

c. Fournitures d'infrastructures et contreparties en nature

Nous comprenons qu'il n'existait pas, en 2014, de conventions minières intégrant des fournitures d'infrastructures⁹⁸ au sens des dispositions de l'Exigence n°4.d de la Norme ITIE⁹⁹.

⁸⁶ Code minier amendé de 2011, Article 160.

La redevance superficielle est couverte par le Code minier de 1995 (Article 138).

⁸⁷ La valeur extraite varie selon les minerais ; elle se calcule en fonction de la teneur du minerai, du poids extrait et de son indice de prix à l'export.

⁸⁸ Code minier amendé de 2011, Article 161.

La taxe sur les substances minières est couverte par le Code minier de 1995 (Article 139).

⁸⁹ Code minier amendé de 2011, Article 162.

La taxe sur l'extraction de substances de carrières est couverte par le Code minier de 1995 (Article 140).

⁹⁰ Code minier amendé de 2011, Article 163.

Nous n'avons pas identifié de taxe similaire dans le Code minier de 1995.

⁹¹ Qui n'est pas nécessairement le titulaire du permis minier.

⁹² La Valeur exportée varie selon les minerais ; elle se calcule en fonction de la teneur du minerai, du poids extrait et de son indice de prix à l'export.

⁹³ Code minier amendé de 2011, Article 164.

La taxe à l'exportation sur la production artisanale est aussi couverte par le Code minier de 1995 (Article 141).

⁹⁴ Code minier amendé de 2011, Articles 178-180.

⁹⁵ Code minier amendé de 2011, Article 182.

⁹⁶ Code minier amendé de 2011, Article 182.

⁹⁷ Code minier de 1995, Article 158.

⁹⁸ En effet, nous comprenons que :

Le Protocole d'investissement rattaché à l'exploitation du gisement de bauxite de Sangaredi par l'entreprise Global Alumina Corporation (GAC) a été ratifié par l'Assemblée Nationale en juin 2014.

De même, il n'existait pas à notre connaissance de conventions minières basées sur des contreparties en nature (par ex. préfinancement d'infrastructures) au sens des dispositions de l'Exigence n°4.d de la Norme ITIE¹⁰⁰.

d. Paiements et transferts infranationaux

Toute entreprise minière doit s'engager dans le développement des communautés locales riveraines des sites d'extraction. Cet engagement est formalisé dans le cadre d'une Convention de développement de la communauté locale ; les paiements effectués par l'entreprise minière peuvent être réalisés par exemple au titre de bourses d'études ou encore du développement d'infrastructures médicales ou scolaires¹⁰¹. L'approbation de cette Convention par le Ministre de tutelle est une condition préalable au développement de la mine¹⁰².

En ce qui concerne les transferts infranationaux, les sommes annuelles collectées au titre des impôts sectoriels présentés au § 3.2.3.b, à l'exception notable de la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, de pierres précieuses et autres pierres gemmes, sont affectées comme suit¹⁰³ :

- 80% sont dévolus au budget national.
- 15% sont alloués au budget de l'ensemble des collectivités locales du pays.
- 5% sont alloués au Fonds d'Investissement Minier.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'intégrer les flux associés à ces transferts infranationaux dans les Périmètres de ce Rapport.

Les sommes annuelles collectées par le paiement de la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or, de pierres précieuses et autres pierres gemmes sont, quant à elles, affectées comme suit¹⁰⁴ :

- 67% sont dévolus au budget national.
- 21% sont dévolus au Bureau National d'Expertise (BNE).
- 12% sont destinés à l'expert évaluateur, conformément au contrat le liant au Ministère des Mines et de la Géologie.

Dans un cas comme dans l'autre, le Code minier amendé de 2011 stipule que « *les montants correspondants font l'objet d'une publication au Journal Officiel et sur les sites internet des Ministères en charge des Mines, de la Décentralisation et des Finances* »¹⁰⁵. Au terme de nos travaux, nous n'avons pas eu accès à ces publications.

Toutefois, dans le cadre de ce Rapport, et afin de préciser le niveau de ces transferts, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a décidé que les organismes collecteurs devraient déclarer, sur une base unilatérale, les différents transferts listés ci-dessous :

<http://www.ega.gn/en/operations/mining-refining/gac/project-strategy/> (octobre 2016).

⁹⁹ « Fournitures d'infrastructures et accords de troc ».

La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 27.

¹⁰⁰ « Fournitures d'infrastructures et accords de troc ».

La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 27.

¹⁰¹ Convention minière type (20 août 2007), Article 20.1.

¹⁰² Convention minière type (20 août 2007), Article 20.4.

¹⁰³ Code minier amendé de 2011, Article 165.

¹⁰⁴ Code minier amendé de 2011, Article 165.

¹⁰⁵ Code minier amendé de 2011, Article 165.

- Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit des préfectures, CRD et autres collectivités locales.
- Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier.
- Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier
- Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier.

Néanmoins, au terme de nos travaux, aucune déclaration relative à ces transferts ne nous a été remise.

3.2.5. Contrôle et audit des comptes

a. Organismes collecteurs

La Cour des Comptes n'était pas constituée en 2014 en Guinée. Nous comprenons néanmoins que cette Cour est opérationnelle depuis janvier 2016.

Dans ce contexte, c'est la Cour des Comptes, en charge de contrôler les différents services relevant du Ministère ou placés sous sa tutelle, ainsi que les entreprises parapubliques et personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de l'État, qui a été chargée du contrôle des comptes des principaux organismes collecteurs couverts par le Rapport ITIE 2014 :

- La Direction Nationale des Impôts (DNI).
- Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP).
- Direction Générale des Douanes (DGD).
- La Direction Nationale des Mines (DNM).
- Le Bureau National d'Expertise (BNE).
- Le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM).

Par ailleurs, nous comprenons que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) et l'Agence nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) disposent d'auditeurs externes.

b. Entreprises de droit privé

Nous comprenons que l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique s'appliquait, en 2014, au contrôle des comptes des entreprises de droit privé en Guinée.

Dans ce cadre, l'obligation de désigner un auditeur indépendant est fonction du profil de l'entreprise et de son niveau d'activité. Ainsi :

- « *Les sociétés à responsabilité limitée dont le capital social est supérieur à 10 000 000 FCFA ou qui remplissent l'une des deux conditions suivantes :*
 - *Chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 000 000 FCFA,*
 - *Effectif permanent supérieur à 50 personnes,*

sont tenues de désigner au moins un commissaire aux comptes »¹⁰⁶.

- Par ailleurs, « le contrôle est exercé, dans chaque société anonyme, par un ou plusieurs commissaires aux comptes »¹⁰⁷, et ce quel que soit le niveau de l'activité.

3.2.6. Principaux acteurs de droit privé

Les principaux acteurs titulaires, en 2014, de permis d'exploitation ou de concessions minières étaient respectivement :

- La Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)¹⁰⁸, qui exploite la bauxite des mines à ciel ouvert de Sangarédi, Bidikoum, Silidara et N'Dangara. La CBG dispose d'une capacité annuelle de production d'environ 15 Mt de bauxite.
- La Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)¹⁰⁹, qui exploite la bauxite de la mine de Kindia, à moins de 150 km de Conakry. La CBK dispose d'une capacité annuelle de production légèrement supérieure à 3 Mt de bauxite.
- Rusal Friguia, qui exploite la bauxite de la mine de Fria, à 160 km au nord de Conakry. La capacité annuelle de production de Rusal Friguia dépasse les 2 Mt¹¹⁰. Le site est par ailleurs doté d'une raffinerie et d'un réseau de chemin de fer de 160 km.

Nous comprenons néanmoins qu'un différend entre l'entreprise et l'État a conduit à l'arrêt des activités courant 2012.

Nous comprenons également que Rusal intervient sur le projet de mine de bauxite de Dian-Dian, avec une mise en exploitation prévue pour 2016, et une capacité initiale de 3 Mt de bauxite.

- La Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)¹¹¹, qui exploite la mine d'or de Siguiri, à 850 km au nord de Conakry. Nous comprenons qu'en 2014 la SAG a produit plus de 10,6 tonnes d'or et 12 tonnes d'argent¹¹².
- La Société Minière de Dinguiraye (SMD)¹¹³, qui exploite la mine d'or de Lefa, à 700 km au nord de Conakry. La production annuelle de la mine s'est chiffrée, en 2014, à 5,8 tonnes d'or.

Nous soulignons par ailleurs le développement :

- De la mine de fer de Simandou (blocs 1 et 2), par l'entreprise SIMFER¹¹⁴.

Le projet intègre l'exploitation du gisement, la construction d'un chemin de fer trans-guinéen de 650 km et d'un port au sud de Conakry. Le Cadre d'investissement, qui définit l'ensemble des composantes associées au projet, est entré vigueur en août 2014.

Nous comprenons d'ailleurs qu'un litige existe avec BSGR Guinée LTD - Vale relatif à ce gisement.

¹⁰⁶ Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, OHADA, paru au Journal Officiel OHADA n°2 le 17/04/1997, Article 376.

¹⁰⁷ Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, OHADA, paru au Journal Officiel OHADA n°2 le 17/04/1997, Article 694.

¹⁰⁸ www.cb-guinee.com (octobre 2016).

¹⁰⁹ Voir le site de la maison-mère, RUSAL - <http://rusal.ru/en/about/34.aspx> (octobre 2016).

¹¹⁰ Voir le site de la maison-mère, RUSAL - <http://rusal.ru/en/about/21.aspx> (octobre 2016).

¹¹¹ Voir le site de la maison-mère, AngloGold Ashanti - <http://www.anglogoldashanti.com/en/About-Us/Regionsandoperations/Guinea/Pages/default.aspx> (octobre 2016).

¹¹² Déclarations ITIE 2014 de la SAG

¹¹³ Voir le site de la maison-mère, NordGold - <http://www.nordgold.com/operations/production/lefa/> (octobre 2016).

¹¹⁴ Voir le site de la maison-mère, Rio Tinto - <http://www.riotinto.com/guinea/simandou-4695-fr.aspx> (octobre 2016).



- Des mines de fer de Kalia, à 300 km à l'est de Conakry, et de Forécariah, à 160 km au sud-est de Conakry, par l'entreprise Bellzone¹¹⁵.

3.2.7. Chiffres clés

Nous comprenons qu'en 2014, près de 18,5 millions de tonnes de bauxite ont été produites par les entreprises CBG et CBK, et que cette production a été exportée dans sa totalité¹¹⁶.

Nous comprenons également que les exportations d'or ont atteint 25 t en 2014, avec une participation du secteur artisanal d'environ 30%¹¹⁷.

Enfin, nous comprenons que la production de diamants, essentiellement artisanale, a légèrement dépassé les 164 000 carats en 2014¹¹⁸. Les exportations de diamants se sont établies à près de 162 000 carats, pour une valeur de 195 MDS GNF (27,8 MUSD), en 2014¹¹⁹.

Enfin, nous comprenons que le poids du secteur minier dans le Produit Intérieur Brut (PIB) était de 16% en 2014¹²⁰.

¹¹⁵ <http://www.bellzone.com/projects-and-operations/kalia> (octobre 2016).

¹¹⁶ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016)

¹¹⁷ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016)

¹¹⁸ Selon le site statistique du Kimberley Process – www.kimberleyprocessstatistics.org (octobre 2016)

¹¹⁹ Selon le site statistique du Kimberley Process – www.kimberleyprocessstatistics.org (octobre 2016)

¹²⁰ Statistiques minières en Guinée, Courrier du Bureau de Stratégie et de Développement (14 décembre 2016)

4. Périmètre du Rapport ITIE 2014

Le Périmètre des entreprises et des flux présenté ci-dessous a été défini par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée et relève de sa seule responsabilité.

Ce Périmètre a pu être discuté avec nous, en octobre 2016, à Conakry.

4.1. Période concernée

Les déclarations des organismes collecteurs et des entreprises comprennent tous les paiements réalisés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

4.2. Secteurs à prendre en compte

Le Rapport ITIE 2014 couvre le secteur minier.

4.3. Périmètre des entreprises

Critères de matérialité et d'exhaustivité

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'intégrer de manière exhaustive toutes les entreprises inscrites, en 2014, au Cadastre minier et couvertes par l'Étude de Cadrage réalisée courant 2016 : les entreprises publiques et privées, titulaires de concessions minières, de permis de recherche et d'exploitation de mines industrielles et de carrières, ainsi que les comptoirs d'achat d'or et de diamants.

Compte tenu du nombre d'acteurs très important de ce secteur, de leur éclatement à travers le territoire et du caractère limité d'un nombre substantiel de titulaires, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a convenu que :

- Les déclarations des entreprises identifiées comme ayant pu verser, en 2014, une contribution globale supérieure à 700 MGNF (environ 100 KUSD)¹²¹ ont été réconciliées avec les déclarations transmises par les organismes collecteurs. Sur la base des déclarations ITIE fournies, cette liste s'établit à 45 entreprises.
- La contribution des 305 autres entreprises identifiées a été considérée à partir des déclarations unilatérales de l'État, afin de préciser leur niveau de contribution annuelle et, le cas échéant, d'affiner le Périmètre des prochains Rapports ITIE.

¹²¹ Estimation effectuée sur la base des données chiffrées transmises par les organismes collecteurs et les entreprises extractives pour la réalisation de l'Étude de Cadrage.



Ce choix a conduit à la prise en compte, pour le Rapport ITIE 2014, de 350 entreprises, parmi lesquelles :

- Les déclarations des entreprises dont la contribution s'élève à plus de 700 MGNF (environ 100 KUSD) ont fait l'objet de rapprochements avec les déclarations des organismes collecteurs. Sur la base des informations actuelles, il s'agit des 45 entreprises suivantes :

A		SOCIETES MINIERES	
1	Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	12	Société Alufer
2	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	13	Alliance Mining Commodities Guinée
3	SIMFER	14	West Africa Exploration
4	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	15	Forecariah Guinea Mining
5	Guinea Alumina Corporation (GAC)	16	Société des Bauxites de Guinée
6	Société des Mines de Fer de Guinée	17	Société Guter Mining
7	Compagnie des Bauxites de Guinée	18	Société GDC Mining and Oil and Gas
8	Société Bellzone Holdings	19	Société Bel Air Mining
9	Société Wega Mining Guinée	20	China Power Investment (CPI)
10	Société d'Alumine Friguia	21	Rio Tinto Guinée
11	Société SBD - Guinea		
B		SOUS-TRAITANTS MINIERES	
22	United Mining Supply	28	SGS Mineral Service Guinée
23	Moolman Mining Guinea	29	Geoprospects Limited Succursale Guinée
24	Nitrokemine Guinée	30	Société Equipements et Services Sangaredi
25	Nitrokemfor Guinée	31	Société Amco Drilling Guinée
26	Mines Equipements et Services	32	Société Sodexo Guinée
27	HY SPEC Africa Limited Guinée		
C		SOCIETES DE CARRIERE	
33	SOMIAG	35	AMG
34	Alame		
D		COMPTOIRS DE DIAMANT	
36	Société Rufex	38	Lion Star Diamond
37	Etablissements IDC	39	Comptoir Kenane Victor
E		COMPTOIRS D'OR	
40	Etablissements Ly Baïla	43	Etablissements Diakite & Fofana
41	Fella Business International	44	Société Goldia Guinée
42	Etablissements So Sim	45	Société Alfa Gold Corp

Tableau 3 : Périmètre des entreprises, secteur minier

- Des 305 autres entreprises, présentées en Annexe 2, dont les données ont été traitées à partir des déclarations unilatérales de l'État.

4.4. Périmètre des flux

Critères de matérialité et d'exhaustivité

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi d'intégrer dans le Rapport ITIE 2014 tous les flux couverts par le Code minier ainsi que les principaux impôts de droit commun, dont l'Impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, afin que le Rapport ITIE 2014 couvre tous les paiements significatifs versés par le secteur extractif, les organismes collecteurs et les entreprises extractives ont été tenues de déclarer tous les *Autres paiements significatifs*¹²² ; le seuil de matérialité pour ces déclarations a été fixé à 700 MGNF (environ 100 KUSD) par flux.

Ce choix a conduit à la prise en compte, pour le Rapport ITIE 2014, des 33 flux présentés ci-dessous¹²³ :

FLUX EN NUMERAIRE			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	19	Taxe sur les substances minières
2	Droits fixes	20	Dividendes
3	Taxe sur les substances de carrières	21	Impôt sur la plus-value de cession
4	Pénalités liées aux infractions minières	22	Cotisations CNSS
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	23	Loyers des Infrastructures
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle	24	Autres paiements significatifs
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)		Paiements infranationaux*
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	25	Redevance superficière
9	Impôts Sociétés	26	Contribution au développement local
10	Retenues à la Source	27	Autres contributions au développement local
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques		Paiements sociaux*
12	Impôt sur le Patrimoine	28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)
14	Produits d'enregistrement		Transferts infranationaux**
15	Taxe sur Téléphone	30	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières
16	Taxes sur les Salaires	31	Transferts au titre des taxes sur l'exploitation des carrières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	32	Transferts au titre des droits fixes effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	33	Transferts au titre des loyers des infrastructures minières effectués au profit du Fonds d'Investissement Minier

* Déclarations unilatérales des entreprises

** Déclarations unilatérales des administrations

Tableau 4 : Périmètre des flux, secteur des mines

Les flux n°30, 31, 32 et 33 relèvent de l'Exigence n°4.2.e de la Norme ITIE¹²⁴ ; ils sont versés entre organismes collecteurs, au titre de la redistribution des revenus issus de l'extraction minière. Pour cette raison, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi qu'ils feraient l'objet d'une déclaration unilatérale des organismes collecteurs.

¹²² Cette catégorie permettra, entre autres, de couvrir des paiements tels que les revenus provenant de la cession de participations ou encore les avances et prêts, si leur montant annuel cumulé, tous paiements confondus, s'avère pour une entreprise donnée supérieur au seuil de matérialité adopté par le Comité National de l'ITIE-Guinée.

¹²³ Les libellés des flux inscrits dans le Périmètre du Rapport ITIE 2014 diffèrent de ceux présentés dans le Rapport ITIE 2013, afin d'être plus conformes avec la nomenclature fiscale guinéenne et d'accroître ainsi la lisibilité pour les entités déclarantes. Le libellé de ces flux pour le Rapport 2014 est défini dans l'Etude de Cadrage du Consultant National.

¹²⁴ « Lorsque des transferts entre les entités de l'Etat nationales et infranationales sont liés aux revenus générés par les entreprises extractives et sont rendus obligatoires par une constitution nationale, une loi, ou d'autres mécanismes de partage des revenus, le Groupe multipartite est tenu de faire en sorte que les transferts significatifs soient divulgués dans les rapports ITIE ».

La Norme ITIE, Secrétariat International de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 29.

Les flux n°25, 26, 27, 28 et 29 sont versés par les entreprises extractives à des organismes collecteurs décentralisés (collectivités locales) ou à des organismes de droit privé (fournisseurs tiers notamment). Pour cette raison, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi qu'ils feraient l'objet d'une déclaration unilatérale des entreprises.

La circulation de ces flux entre entreprises privées, État, collectivités locales et organismes de droit privé est schématisée ci-dessous :

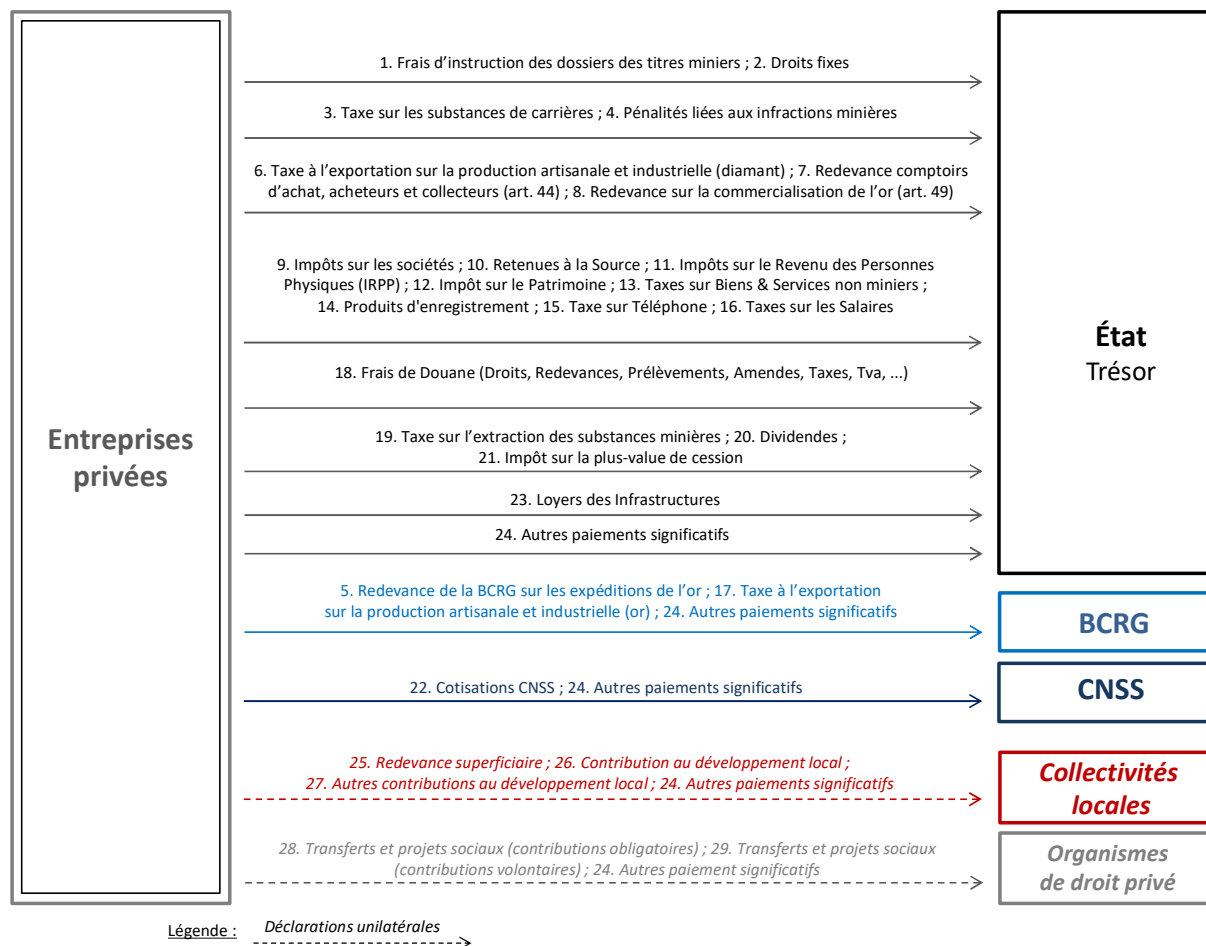


Schéma 2 : Circulation des flux, secteur minier

Les définitions de ces flux sont présentées en Annexe 3.

4.5. Périmètre des organismes collecteurs

Compte tenu du Périmètre des flux adopté par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, les organismes collecteurs listés ci-dessous ont été identifiés pour déclarer, pour le compte de l'Etat, les paiements reçus des entreprises du secteur minier en 2014.

ORGANISMES COLLECTEURS	
1 Direction Nationale des Impôts (DNI) <i>Ministère du Budget</i>	6 Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) <i>Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance</i>
2 Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) <i>Ministère de l'Économie et des Finances</i>	7 Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
3 Direction Générale des Douanes (DGD) <i>Ministère délégué au Budget</i>	8 Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>
4 Direction Nationale des Mines (DNM) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>	9 Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>
5 Bureau National d'Expertise (BNE) <i>Ministère des Mines et de la Géologie</i>	

Tableau 5 : Périmètre des organismes collecteurs, secteur minier

4.6. Niveau de désagrégation des données

Les données des organismes collecteurs et des entreprises extractives ont été déclarées, pour chacun des flux identifiés du Périmètre, sur une base entièrement désagrégée, paiement par paiement, date par date.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée a choisi de présenter, dans le Rapport ITIE 2014, les données consolidées pour chaque organisme collecteur, chaque entreprise et chaque flux.

Cette démarche répond à l'Exigence n° 5.2 (e) de la Norme de l'ITIE, selon laquelle : « *le Groupe multipartite est tenu de convenir du niveau de désagrégation à appliquer aux données qui seront publiées. Il est exigé que les données ITIE soient présentées par entreprise individuelle, par entité de l'État et par source de revenus* »¹²⁵.

¹²⁵ La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 31.

5. RESULTATS DES TRAVAUX DE RAPPROCHEMENTS

5.1. Contrôle qualité des données déclarées

Nous présentons ci-dessous, pour chaque partie déclarante couverte par le Rapport ITIE 2014, une revue agrégée du contrôle qualité des données ITIE qui nous ont été déclarées.

	1	2	3	4
A ORGANISMES COLLECTEURS				
1 DNI	✓	✓		✓
2 DNTCP	✓	✓		✓
3 DGD	✓	✓		✓
4 DNM	✓	✓		✓
5 BNE	✓	✓		✓
6 CNSS	✓	✓		x
7 BCRG	✓	✓		✓
8 CPDM	✓	✓		✓
9 ANAIM	✓	✓		✓
B SOCIÉTÉS MINIÈRES				
1 Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	✓	✓	✓	✓
2 Société Minière de Dinguiraye (SMD)	x	x	x	✓
3 SIMFER	✓	✓	✓	✓
4 Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	✓	✓	✓	✓
5 Guinea Alumina Corporation (GAC)	✓	✓	✓	✓
6 Société des Mines de Fer de Guinée	✓	✓	✓	✓
7 Compagnie des Bauxites de Guinée	✓	✓	✓	✓
8 Société Bellzone Holdings	✓	✓	✓	✓
9 Société Wega Mining Guinée	✓	x	x	✓
10 Société d'Alumine Friguia	✓	✓	✓	✓
11 Société SBD - Guinée	∅	∅	∅	∅
12 Société Alufer	x	x	x	✓
13 Alliance Mining Commodities Guinée	✓	✓	✓	✓
14 West Africa Exploration	✓	✓	✓	✓
15 Forecariah Guinea Mining	∅	∅	∅	∅
16 Société des Bauxites de Guinée	∅	∅	∅	∅
17 Société Guter Mining	x	x	x	✓
18 Société GDC Mining and Oil and Gas	∅	∅	∅	∅
19 Société Bel Air Mining	x	x	x	✓
20 China Power Investment (CPI)	✓	✓	✓	✓
21 Rio Tinto Guinée	x	x	x	✓
C SOUS-TRAITANTS MINIERS				
22 United Mining Supply	∅	∅	∅	∅
23 Moolman Mining Guinea	∅	∅	∅	∅
24 Nitrokemine Guinée	✓	x	x	✓
25 Nitrokemfor Guinée	✓	x	x	✓
26 Mines Equipements et Services	x	x	x	✓
27 HY SPEC Africa Limited Guinée	x	x	x	✓
28 SGS Mineral Service Guinée	∅	∅	∅	∅
29 Geoprospects Limited Succursale Guinée	∅	∅	∅	∅
30 Société Equipements et Services Sangaredi	✓	x	x	✓
31 Société Amco Drilling Guinée	∅	∅	∅	∅
32 Société Sodexo Guinée	x	x	x	✓
D SOCIÉTÉS DE CARRIÈRE				
33 SOMIAG	∅	∅	∅	∅
34 Alame	✓	✓	✓	✓
35 AMG	x	x	x	✓
E COMPTOIRS DE DIAMANTS				
36 Société Rufex	✓	✓	✓	✓
37 Etablissements IDC	✓	✓	✓	✓
38 Lion Star Diamond	✓	✓	✓	✓
39 Comptoir Kenane Victor	✓	✓	✓	✓
F COMPTOIRS D'OR				
40 Etablissements Ly Baïla	✓	✓	✓	✓
41 Fella Business International	✓	✓	✓	✓
42 Etablissements So Sim	✓	✓	✓	✓
43 Etablissements Diakite & Fofana	✓	✓	✓	✓
44 Société Goldia Guinée	✓	✓	✓	✓
45 Société Alfa Gold Corp	✓	✓	✓	✓

Légende

- ✓ Démarche de fiabilisation réalisée
- x Démarche de fiabilisation non réalisée
- ∅ Aucune déclaration ITIE remise
- Non concerné
- 1 Signature par un haut responsable habilité d'une attestation sur la fiabilité et l'exhaustivité des déclarations
- 2 Signature par l'auditeur externe de toutes les déclarations
(Cour des Comptes pour les organismes collecteurs, auditeurs externes pour les entreprises)
- 3 Signature par l'auditeur externe d'une attestation sur la fiabilité et l'exhaustivité des déclarations (entreprises uniquement)
- 4 Exhaustivité des déclarations (i.e. toutes les données demandées ont été déclarées)

Tableau 6 : Contrôle qualité des données ITIE déclarées

Au terme de nos travaux, nous constatons que :

- Nous avons reçu les principales données ITIE requises des organismes collecteurs.
- Nous n'avons pas reçu les déclarations ITIE de 10 entreprises extractives¹²⁶, sur les 45 pour lesquelles un exercice de rapprochements avec les données ITIE de l'Etat était attendu, selon le Périmètre du Rapport ITIE 2014.
- Les déclarations ITIE reçues des organismes collecteurs ont toutes été attestées par la Cour des Comptes, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.
- Les déclarations ITIE de 22 des 35 entreprises extractives ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ont été attestées par un auditeur externe, conformément aux instructions de déclaration adoptées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée.

5.2. Tableaux de rapprochements

Nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'État, pour les 45 entreprises pour lesquelles le Périmètre ITIE 2014 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données ITIE déclarées par l'Etat :

Secteur minier - 2014			
Montants déclarés - Etat			
		KGNF	KUSD
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	30 507	4
2	Droits fixes	8 186 002	1 167
3	Taxe sur les substances de carrières	3 372 307	481
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	434 627	62
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	2 688 748	383
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	634 516	90
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	120 000	17
9	Impôts sur les Sociétés	620 717 886	88 484
10	Retenues à la Source	150 404 282	21 440
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	43 561 625	6 210
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	11 381 797	1 622
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	75 140 746	10 711
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	253 979 732	36 205
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	144 198 222	20 556
19	Taxe sur les substances minières	491 454 970	70 058
20	Dividendes	72 393 250	10 320
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	38 072 493	5 427
23	Loyers des Infrastructures minières	39 001 706	5 560
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 955 773 417	278 797

Tableau 7 : Données ITIE déclarées par l'État (Exercice de rapprochements)

¹²⁶ Il s'agit des entreprises suivantes : Société SBD Guinea, Forecariah Guinea Mining, Société des Bauxites de Guinée, Société GDC Mining Oil and Gas, United Mining Supply, Moolman Mining Guinea, SGS Mineral Service Guinée, Geoprospects Limited, Société Amco Drilling Guinée et SOMIAG.

L'État a déclaré avoir reçu, en 2014, près de 1 956 MDS GNF (près de 279 MUSD) des 45 entreprises identifiées par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée comme étant les entreprises extractives les plus contributrices au budget de l'État, pour lesquelles le Périmètre ITIE 2014 prévoyait un exercice de rapprochements. Ce montant représente près de 23% des revenus totaux (hors dons)¹²⁷ de l'État.

Nous présentons par ailleurs ci-dessous, pour les 35 entreprises qui ont participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2014¹²⁸ et après résolution des écarts qui ont pu être traités¹²⁹, le tableau des rapprochements des données ITIE déclarées par l'État et par ces entreprises :

Secteur minier - 2014				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	885 175	30 507	854 668
2	Droits fixes	1 331 522	8 186 002	(6 854 480)
3	Taxe sur les substances de carrières	3 506 900	3 372 307	134 593
4	Pénalités liées aux infractions minières	191 864	-	191 864
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	434 627	434 627	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	2 823 308	2 688 748	134 560
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	634 516	634 516	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	90 000	120 000	(30 000)
9	Impôts sur les Sociétés	602 024 801	595 527 476	6 497 325
10	Retenues à la Source	118 812 318	124 442 812	(5 630 494)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	39 331 990	43 483 138	(4 151 148)
12	Impôt sur le Patrimoine	325 543	-	325 543
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	4 968 899	2 616 322	2 352 577
14	Produits d'enregistrement	45 957	-	45 957
15	Taxe sur Téléphone	400 643	-	400 643
16	Taxes sur les Salaires	71 818 894	64 978 742	6 840 152
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	262 749 472	253 979 732	8 769 740
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	115 117 897	113 572 762	1 545 135
19	Taxe sur les substances minières	477 705 149	491 454 970	(13 749 821)
20	Dividendes	77 026 820	72 393 250	4 633 570
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	34 661 372	33 527 616	1 133 756
23	Loyers des Infrastructures minières	31 384 079	39 001 706	(7 617 627)
Total pour rapprochement		1 846 271 746	1 850 445 233	
24	Autres paiements significatifs	1 037 995	-	
Total		1 847 309 741	1 850 445 233	

Tableau 8 : Tableau des rapprochements des données ITIE déclarées

Cet exercice de rapprochements couvre près de 1 850 MDS GNF, soit près de 95% de ce que l'État a déclaré avoir reçu des 45 entreprises extractives identifiées comme étant les plus contributrices au budget de l'État et pour lesquelles le Périmètre ITIE 2014 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données ITIE déclarées par l'Etat. En outre, les écarts résiduels présentés dans ce tableau ne sont pas significatifs (< 5% de la contribution totale déclarée pour le secteur).

¹²⁷ Pour mémoire, les revenus totaux de l'État (hors dons) se sont chiffrés, pour l'année 2014, à 8 537 MDS GNF (près de 1,2 MDS USD).

¹²⁸ Ce tableau n'inclut donc pas les déclarations ITIE de l'État pour les 10 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE.

¹²⁹ Un tableau synthétique de résolution des écarts est présenté en Annexe 6.



Enfin, nous présentons ci-dessous l'ensemble des données ITIE déclarées par l'État pour les 10 entreprises pour lesquelles le Périmètre ITIE 2014 prévoyait un exercice de rapprochements avec les données de l'Etat qui n'ont pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2014¹³⁰ :

Secteur minier - 2014
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-
2	Droits fixes	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-
9	Impôts sur les Sociétés	25 190 410
10	Retenues à la Source	25 961 470
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	78 486
12	Impôt sur le Patrimoine	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	8 765 476
14	Produits d'enregistrement	-
15	Taxe sur Téléphone	-
16	Taxes sur les Salaires	10 162 004
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	30 625 460
19	Taxe sur les substances minières	-
20	Dividendes	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-
22	Cotisations CNSS	4 544 878
23	Loyers des Infrastructures minières	-
24	Autres paiements significatifs	-
Total		105 328 184

Tableau 9 : Données ITIE déclarées par l'État pour les entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2014

Le cumul des données ITIE déclarées par l'État pour ces 10 entreprises n'est pas significatif¹³¹. L'absence de données de ces entreprises ne nous semble donc pas affecter la compréhension du niveau des contributions des entreprises extractives tel que présenté pour l'année 2014.

¹³⁰ Il s'agit des entreprises suivantes : Société SBD Guinea, Forecariah Guinea Mining, Société des Bauxites de Guinée, Société GDC Mining Oil and Gas, United Mining Supply, Moolman Mining Guinea, SGS Mineral Service Guinée, Geoprospects Limited, Société Amco Drilling Guinée et SOMIAG.

¹³¹ Il représente en effet moins de 5% de ce que l'État a déclaré avoir reçu des 45 entreprises extractives couvertes par l'exercice de rapprochements et 1% des revenus totaux (hors dons) de l'État.

5.3. Déclarations unilatérales de l'État

Nous présentons ci-dessous les données ITIE déclarées par l'État pour les 305 autres entreprises couvertes par le Périmètre du Rapport ITIE 2014 :

Secteur minier - 2014		
Montants déclarés - Etat		
	KGNF	KUSD
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	3 521
2	Droits fixes	30 983
3	Taxe sur les substances de carrières	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	403 886
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	533 088
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	159 338
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	60 000
9	Impôts sur les Sociétés	1 582 389
10	Retenues à la Source	11 412 462
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	270 999
12	Impôt sur le Patrimoine	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	12 429 701
14	Produits d'enregistrement	-
15	Taxe sur Téléphone	-
16	Taxes sur les Salaires	1 512 160
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	2 014 708
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	14 726 504
19	Taxe sur les substances minières	-
20	Dividendes	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-
22	Cotisations CNSS	131 724
23	Loyers des Infrastructures minières	-
24	Autres paiements significatifs	-
Total		45 271 463

Tableau 10 : Données ITIE déclarées par l'État (Déclarations unilatérales)

Au-delà des paiements reçus des 45 entreprises extractives identifiées comme étant les plus contributrices au budget national, l'État a déclaré avoir reçu, en 2014, près de 45 MDS GNF des autres entreprises titulaires de permis miniers en Guinée. Ce montant représente 0,5% des revenus totaux (hors dons) de l'État ; le niveau de contributions des 305 autres entreprises extractives (non soumises à une obligation de déclaration) n'est donc pas significatif.

5.4. Déclarations unilatérales des entreprises

Nous présentons ci-dessous les données ITIE déclarées par les entreprises extractives au titre des paiements infranationaux (Redevance superficielle - flux n°25, Contribution au développement local - flux n°26, Autres Contributions au développement local - flux n°27) et des projets sociaux (Transferts et projets sociaux - flux n°28 et 29), tous versés à des collectivités locales ou des organismes de droit privé, et donc difficilement traçables par l'administration.

Secteur minier - 2014		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficielle	3 718 248
26	Contribution au développement local	10 661 590
27	Autres contributions au développement local	7 816 561
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	92 000
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	11 067 374
Total		33 355 773

Tableau 11 : Déclarations unilatérales des entreprises (flux n°25, 26, 27, 28, 29)

5.5. Analyse des données ITIE déclarées

Sur la base des déclarations ITIE reçues pour les 350 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2014, nous notons que :

- L'État de la République de Guinée nous a déclaré avoir collecté plus de 2 001 MDS GNF auprès du secteur minier.

Ce montant provient principalement des déclarations ITIE établies pour les entreprises suivantes :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*	
Compagnie des Bauxites de Guinée	1 037 416 606	52%	} 86%
Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	457 445 129	23%	
Société Minière de Dinguiraye (SMD)	179 627 855	9%	
Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	48 641 760	2%	
Autres entreprises	277 913 529	14%	
Contribution totale*	2 001 044 880	100%	

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 350 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2014.

Tableau 12 : Données ITIE déclarées par l'État : principales entreprises contributrices

Ce montant provient par ailleurs des déclarations ITIE établies pour les principaux flux suivants :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*	
Impôts sur les Sociétés	622 300 275	31%	} 89%
Taxe sur les substances minières	491 454 970	25%	
Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	255 994 440	13%	
Retenues à la Source	161 816 744	8%	
Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	158 924 726	8%	
Taxes sur les Salaires	76 652 906	4%	
Autres flux	233 900 820	11%	
Contribution totale*	2 001 044 880	100%	

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 350 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2014.

Tableau 13 : Données ITIE déclarées par l'État : principaux flux perçus

Enfin, ce montant provient des déclarations ITIE des organismes collecteurs suivants :

(KGNF)	Montants déclarés	Part dans la contribution totale*	
DNI	928 414 047	46%	} 95%
DNTCP	580 086 889	29%	
DGD	406 217 543	20%	
Autres organismes collecteurs	86 326 401	5%	
Contribution totale*	2 001 044 880	100%	

* Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 350 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2014.

Tableau 14 : Données ITIE déclarées par organisme collecteur

- Ce montant représente plus de 24% des revenus totaux (hors dons) de l'État de Guinée, selon le niveau de revenu présenté dans le TOFE (Tableau des Opérations Financières de

l'Etat) de la République de Guinée pour l'année 2014. En cela, la Guinée est proche de compter parmi les pays dits riches en ressources extractives, selon la nomenclature établie par le FMI¹³².

- Au-delà des paiements effectués au budget de l'État, les entreprises du secteur minier nous ont déclaré avoir versé plus de 22 MDS GNF à des collectivités locales (paiements infranationaux) et près de 11 MDS GNF à des organismes de droit privé (paiements sociaux).

In fine, la contribution du secteur minier tel que couverte par le Rapport ITIE 2014 peut être synthétisée comme suit :

(KGNF)	Secteur minier - 2014		
	Montants déclarés		
	Entreprises	État	
Données ITIE déclarées - Réconciliation (45 entreprises)	(a)	1 847 309 741	1 955 773 417
<i>Pour les 35 entreprises ayant remis une déclaration</i>		1 847 309 741	1 850 445 233
<i>Pour les 10 entreprises n'ayant pas remis de déclaration</i>			105 328 184
Données ITIE déclarées - Déclarations unilatérales de l'État (305 entreprises)	(b)		45 271 463
Paiements infranationaux - Déclarations unilatérales des entreprises		22 196 399	
Paiements sociaux - Déclarations unilatérales des entreprises		11 159 374	
Total contribution du secteur extractif au budget de l'Etat	(a) + (b)		2 001 044 880


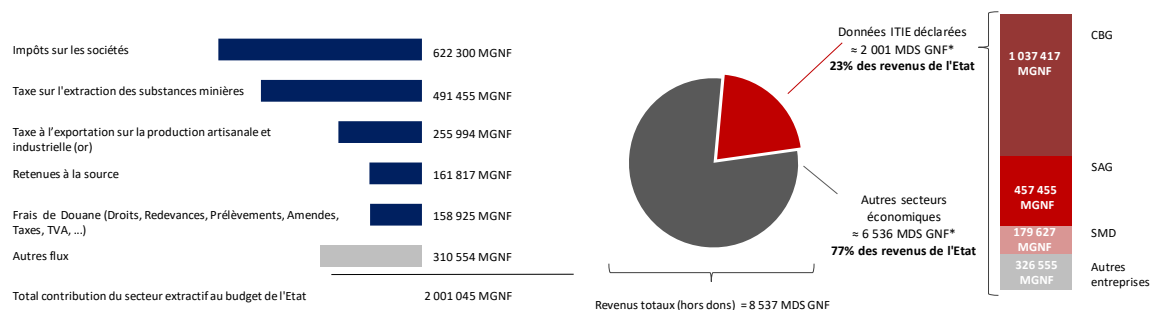
Légende
 Non concerné

Tableau 15 : Contribution totale du secteur minier

Elle se répartit par ailleurs comme suit :



*Selon les déclarations des organismes collecteurs, pour les 350 entreprises couvertes par le Rapport ITIE 2014

Schéma 3 : Répartition de la contribution du secteur minier

¹³² Selon le FMI, un pays est dit riche en ressources extractives « s'il satisfait aux critères suivants : i) un pourcentage moyen de recettes dérivant des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes budgétaires totales [...] ou ii) un pourcentage moyen de recettes d'exportation des hydrocarbures et/ou des minerais représentant au moins 25 % des recettes d'exportation totales ».

Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles, FMI (2007), p. 4.

6. PRINCIPALES CONCLUSIONS

Sur la base des informations qui nous ont été transmises à ce jour par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, l'État et l'ensemble des entreprises extractives couvertes par le Rapport ITIE 2014, nous formulons les principales conclusions suivantes :

- **Cohérence du Périmètre** : Les flux couverts par le Rapport ITIE 2014 et leurs définitions sont cohérents avec les textes réglementaires régissant le secteur extractif de Guinée, avec les définitions présentées dans la Norme ITIE ainsi qu'avec celles généralement admises dans l'industrie minière internationale.
- **Compréhension partagée du Périmètre** : Nous comprenons que les définitions des flux couverts par ce Rapport ont été partagées avec les représentants des organismes collecteurs, déclarant pour le compte de l'État, ainsi qu'avec ceux des entreprises extractives. Les déclarations ITIE de l'État et des entreprises extractives ont été présentées sur la base de ces définitions.
- **Exhaustivité des données ITIE et des niveaux de contribution déclarés** : Les principales données ITIE requises des organismes collecteurs et des entreprises extractives nous ont été déclarées. Les déclarations de l'État indiquent en outre que le niveau de contribution des 10 entreprises n'ayant pas participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2014¹³³ n'est pas significatif. Par ailleurs, les déclarations de l'État indiquent que le niveau de contribution des 305 autres entreprises (non soumises à une obligation de déclaration) n'est pas significatif non plus. Enfin, toutes les parties déclarantes se sont soumises à la déclaration des Autres paiements significatifs.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère exhaustif des niveaux de contributions présentés dans ce Rapport.

- **Fiabilité des données ITIE déclarées** : Toutes les déclarations ITIE des organismes collecteurs ont été attestées par la Cour des Comptes. Par ailleurs, 22 des 35 entreprises ayant participé à l'élaboration du Rapport ITIE 2014 nous ont remis des déclarations ITIE signées et attestées par leur auditeur externe. Le nombre de déclarations attestées est en très nette diminution par rapport à l'exercice ITIE 2013. Néanmoins, ceci ne nous semble pas affecter significativement la fiabilité des données ITIE reçues des entreprises¹³⁴.

Dans ce contexte, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère fiable des données ITIE présentées dans ce Rapport.

- **Rapprochements des données ITIE déclarées** : l'exercice de rapprochements a couvert plus de 95% de ce que l'Etat a déclaré avoir reçu des 45 entreprises identifiées comme étant les plus contributrices au budget de l'Etat pour le Rapport ITIE 2014. Les rapprochements de détail entre les déclarations de l'État et celles des entreprises extractives n'ont pas mis en évidence d'écarts ou d'anomalies significatives.

Les rapprochements réalisés tendent à confirmer la qualité et la fiabilité des déclarations ITIE de l'État.

¹³³ Ces contributions représentent en effet 5% des données ITIE déclarées par l'Etat pour les 45 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochements.

¹³⁴ Le niveau d'écarts entre les déclarations reçues non attestées et les déclarations de l'Etat est en effet peu significatif



- **Contribution du secteur extractif au budget de l'État : compte tenu des éléments ci-dessus, nous pouvons conclure que les données présentées dans le Rapport ITIE 2014 reflètent raisonnablement le niveau de la contribution du secteur extractif au budget de l'État de Guinée.**

7. PRINCIPAUX COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

7.1. Renforcer la mobilisation des entreprises extractives

Nous avons pu constater une implication limitée des entreprises extractives dans le cadre du processus de déclaration ITIE. Ainsi, seulement 78% des entreprises (35 entreprises sur 45) nous ont fourni des déclarations ITIE et seulement 63% des déclarations fournies (22 sur 35) étaient signées par un haut responsable habilité et attestées par un auditeur externe. Cette situation est en nette détérioration par rapport à l'exercice ITIE précédent.¹³⁵

Si cette situation devait perdurer, d'un exercice ITIE sur l'autre, cela pourrait conduire à générer des doutes quant au niveau de fiabilité des déclarations ITIE des entreprises.

Recommandation n° 1

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser les entreprises extractives prenant part à l'exercice de déclaration ITIE à l'importance de fournir, dans les délais requis, des déclarations ITIE comportant les éléments de fiabilisation adoptés par le Comité de Pilotage de l'ITIE Guinée.

7.2. Appuyer l'action du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée

Le Secrétariat Exécutif, en charge d'assurer la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée, nous a fait part de ses difficultés à respecter le cahier des charges auquel il est soumis, faute de moyens, tant financiers que techniques.

Nous avons ainsi identifié plusieurs activités prioritaires qu'il pourrait être utile d'engager rapidement, afin de consolider la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée :

- Lancement, dès début 2017, de l'élaboration du Rapport ITIE 2016, afin d'éviter les délais dans le recrutement de l'Administrateur indépendant et le processus de collecte des informations, délai qui, s'il devait perdurer dans les prochains exercices ITIE, pourrait nuire à la bonne conduite de l'ITIE en Guinée.
- Constitution d'une base de données documentaire, qui permettrait au Secrétariat Exécutif de disposer de toute l'information actualisée sur le secteur extractif¹³⁶, alors que très peu de documents sont aujourd'hui disponibles¹³⁷. Cette base de données permettrait aussi à l'ITIE-Guinée de se conformer aux préconisations de l'Exigence n°3 de la Norme ITIE¹³⁸.
- Mise en place d'un Répertoire complet des contacts des entreprises titulaires de permis miniers couvertes par le Périmètre de l'ITIE-Guinée, qui est aujourd'hui partiel, ce qui pénalise les phases de collecte et de rapprochements des données. Ce Répertoire pourra

¹³⁵ Dans le cadre du Rapport ITIE 2013, 96% des entreprises ayant fourni des déclarations (26 entreprises sur 27) avaient fourni des déclarations signées et attestées.

Rapport ITIE 2013, Fair Links (décembre 2015), p. 45

¹³⁶ Tels, par exemple, que le Cadastre ; copies des contrats ; Rapports annuels d'activités des Ministères de tutelle ; Rapports annuels des entreprises titulaires ; niveaux officiels des réserves, par minerais ; niveaux officiels de production, par minerais ; niveaux officiels d'exportations, par minerais ; etc.

¹³⁷ Voir sur ce sujet le § 2.4.1.

¹³⁸ « L'ITIE exige que les Rapports ITIE contiennent des informations contextuelles sur les industries extractives ». La Norme ITIE, Secrétariat international de l'ITIE (1^{er} janvier 2015), p. 21.

être abondé, en temps réel, par le CPDM, qui doit disposer de toutes les informations nécessaires à sa constitution, conformément à son mandat¹³⁹.

- Animation régulière et ciblée du réseau des points focaux de l'ITIE, tant au sein des organismes collecteurs que, surtout, des entreprises extractives, afin de les familiariser au processus ITIE. L'organisation d'actions de sensibilisation et de programmes de renforcement des capacités nous paraît nécessaire pour renforcer l'exercice déclaratif et consolider l'élaboration des Rapports ITIE en Guinée.

Recommandation n° 2

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser les Ministères de tutelle et la Primature à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif, garant de la bonne mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Ces ressources pourront être affectées, en priorité, au lancement du Rapport ITIE 2016, à la constitution d'une base de données documentaire, à la mise en place d'un Répertoire des contacts et à l'animation régulière d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des points focaux de l'ITIE.

7.3. Consolider le suivi informatisé des organismes collecteurs

Nous comprenons que certains organismes collecteurs (DNTCP, DGD, BNE) sont équipés de systèmes d'information qui ne leur permettent pas d'effectuer, en temps réel, un suivi des recettes minières collectées. C'est notamment le cas de la DGD, qui ne dispose pas d'une base de centralisation régulière des données collectées aux postes frontaliers¹⁴⁰, limitant d'autant le suivi et le contrôle des rentrées fiscales pour ce secteur.

Recommandation n° 3

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée d'attirer l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Budget et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants, permettant le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État.

7.4. Faire évoluer le Périmètre des prochains Rapports ITIE de Guinée

7.4.1. Périmètre des flux

Le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée pourrait intégrer dans les formulaires de déclaration la possibilité pour les entreprises extractives ou les organismes collecteurs de déclarer des paiements en nature.

Par ailleurs, il pourrait être opportun d'insister auprès des organismes collecteurs sur l'importance de déclarer des transferts infranationaux (flux n°30 à 33) pour lesquels aucun montant n'a été déclaré pour le Rapport ITIE 2014.

¹³⁹ « Tout titulaire ou demandeur de titre minier ou d'exploitation de carrières ainsi que leurs sous-traitants directs ont l'obligation de fournir au CPDM l'identité de toutes les parties ayant des intérêts dans le titre, notamment les actionnaires légalement identifiés [...]; les filiales de chaque société [...]; l'identité des directeurs et cadres seniors de chaque société ».

Code minier amendé de 2011, Article 153.

¹⁴⁰ Notamment ceux de Kourémalé et de Kamsar.



7.4.2. Périmètre de l'exercice ITIE

Le versement éventuel de bonus (bonus de signature, ...) ou d'autres contributions de la part des entreprises extractives du secteur des hydrocarbures pourrait être pris en compte en étendant le périmètre des prochains Rapports ITIE-Guinée au secteur des hydrocarbures.

Recommandation n° 4

Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de considérer d'ajouter la possibilité pour les entreprises extractives et les organismes collecteurs de déclarer des paiements effectués en nature et en considérant la possibilité d'étendre l'exercice ITIE au secteur des hydrocarbures.

Par ailleurs, nous recommandons au Comité de Pilotage d'insister auprès des organismes collecteurs sur l'importance de déclarer les paiements infranationaux (flux n°30 à 33).

Nous recommandons enfin au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs pour les prochains exercices ITIE, afin notamment de parfaire la compréhension des niveaux de contribution de l'industrie extractive guinéenne. Dans cette optique, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.

Annexes

Annexe 1 : Répartition des permis par entreprise	56
Annexe 2 : Périmètre des entreprises	66
Annexe 3 : Périmètre des flux	75
Annexe 4 : Tableaux des rapprochements par partie déclarante	86
Annexe 5 : Suivi des recommandations antérieures	135
Annexe 6 : Analyse et résolution des écarts	136

ANNEXE 1 : REPARTITION DES PERMIS PAR ENTREPRISE¹⁴¹

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
1	Société Anglogold Ashanti de Guinée (SAG)	AngloGold Ashanti (85%) État de Guinée (15%)	000002G	Siguiiri	Kankan	Or Argent	10,625 12,060	10,625 12,060 (tonnes)	1 885 (dont 1 817 nationaux)	Fidu-inter Audit Guinee	AngloGold Ashanti www.anglogoldashanti.com Membre de l'ITIE international
2	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	DGM (99,9%) Guinor (0,1%)	000042B	ND	Dinguiraye - Siguiiri	Or Argent	195 562 12 068 (onces)	195 562 12 068 (onces)	1402	Fiduciaire France Afrique (FFA)	NordGold www.nordgold.com
3	SIMFER (RIO TINTO)	Rio Tinto/Chinalco (87,87%) SFI (4,62%) Soguiipami (7,5%)	00071D	Simandou bloc sud	Beyla, Macenta Kereouane	Fer	NA (entreprise en phase de développement)	NA (entreprise en phase de développement)	900	ND	Rio Tinto www.riotinto.com Membre de l'ITIE international
4	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	RUSAL (100%)	000126P 9D	Kindia	Basse Guinée	Bauxite	3 378 586	42 710 (tonnes)	1233 (dont 1202 nationaux)	Cabinet SAIC	Rusal www.rusal.ru

¹⁴¹ Ce tableau reprend des informations issues des déclarations ITIE des entreprises extractives ayant participé à l'élaboration de ce Rapport ITIE, ainsi que des sites internet de leurs maison-mères. Nous n'en avons néanmoins pas vérifié l'exactitude.

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
5	Global Alumina Corporation (GAC)	Guinea Alumina Corporation Ltd (100%)	000181L 1Y	ND	Boké	Bauxite	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2018	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2018	111 (dont 85 nationaux)	PWC	EGA www.ega.ae
6	Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)	Euronimba (95%) Mifergui Nimba (5%)	000292U 4U	ND	Lola	Fer	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	261	FFA Conseils/ Ernst & Young	ND
7	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)	Halco (51%) (ALCOA : 45% ; Rio Tinto Alcan : 45% ; Dadco : 10%) État de Guinée (49%)	000415L 1J	ND	Boke	Bauxite	17 926 750	15 239 218 (tonnes)	2 333 (dont 2 306 nationaux)	KPMG	

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
8	BELLZONE	OTN Mining Limited (100%)	001196Y	Kalia	Faranah	Fer	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	NA (entreprise en phase de développement) Début de production non défini	ND	Ernst & Young Guinée	Bellzone www.bellzone.com
9	Wega Mining	Avocet Mining (100%)	001844Y	ND	Mandiana (Haute Guinée)	Or	ND	ND	ND	Fiduciaire France Afrique FFA	Avocet Mining www.avocetmining.com
10	Alumine Friguia	ND	002680 7P	ND	ND	ND	ND	ND	ND	KPMG Abidjan	Rusal www.rusal.ru
11	SBD										

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
12	Alufer	Adonis Pouroulis Lamine Toure	007224E	ND	ND	ND	NA (recherche)	NA (recherche)	28 (dont 27 nationaux)	Fofana Facinet	ALUFER www.alufermining.com
13	Alliance Mining Commodities Guinée	AMC Ltd (89,90%) Soguipami (10%) Peter Ross Sullivan (0,10%)	007342T	Koumbia	Gaoual	Bauxite	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2019	NA (entreprise en phase de développement) Début de production prévu en 2019	8 (dont 7 nationaux)	Fiduciaire de Guinée, membre de PwC	Alliance Mining Commodities www.amcboxite.com
14	West Africa Exploration	Sable Mining Africa (80%) Nimba Mining (20%)	008181Z	Nimba	Lola	Fer	NA (entreprise en phase de développement)	NA (entreprise en phase de développement)	ND	Cabinet Panaudit	Sable Mining www.sablemining.com
15	Forecariah										

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
16	Société des Bauxites de Guinée										
17	Guitar Mining	Kaba Ansoumane (50%), Kaba Fanta (10%), Kaba Fatoumata (10%), Kaba Hawa (10%), Kaba N'Faly (10%), Kaba Fodé (10%)	013556Q	ND	Banankoro	Diamant	5 283 (carats)	5 283 (carats)	226 (dont 223 nationaux)	ND	Guitar SA www.guitersa.com
18	GDC Mining Oil and Gas										
19	Bel Air Mining	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
20	China Power Investment (CPI)	CPI International Minerals & Investment Co Ltd (100%)	007577A	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Fiduciaire France Afrique FFA	CPI International Minerals & Investment Co. Ltd www.cpicorp.com.cn
21	Rio Tinto Guinée	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Rio Tinto http://www.riotinto.com/
22	United Mining Supply										
23	Moolman Mining										
24	Nitrokemine	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
25	Nitrokemfor	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
26	Mines Equipement et Services	UPI (100%)	000102A - 3N	ND	ND	ND	ND	ND	59 (dont 56 nationaux)	ND	ND
27	HY SPEC Africa Limited Guinée	HYSPEC Mining Service (100%)	000167 V	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	http://www.hyspec.com
28	SGS Mineral Services Guinée										
29	Geoprospects Guinée										

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
30	Société Equipements et Services Sangaredi	ND	002680 7P	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
31	AMCO Drilling Guinée										
32	Sodexo Guinée	Sodexo (100%)	004 796A	ND	ND	ND	ND	ND	126 (dont 122 nationaux)	PWC	http://fr.sodexo.com/home
33	SOMIAG										
34	Alame	Ali Alame (70%) Georges Najm Mezher (30%)	000155R 2V	ND	ND	ND	ND	ND	34 (dont 30 nationaux)	ND	AMG & Partners www.amgandpartners.com

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
35	AMG	Ali Alame (30%) Mohamed Alame (30%) George Mezher (30%) Naim Barbar (10%)	010981H	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
36	Rufex	ND	004080F	NA	NA	Comptoir de diamants	NA	NA	ND	ND	ND
37	Etablissements IDC	ND	ND	NA	NA	Comptoir de diamants	NA	NA	ND	ND	ND
38	Lion Star Diamond	ND	ND	NA	NA	Comptoir de diamants	NA	NA	ND	ND	ND
39	Comptoir Kenane Victor	ND	ND	NA	NA	Comptoir de diamants	NA	NA	ND	ND	ND
40	Etablissements Ly Baïla	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND
41	Fella Business International	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND
42	Etablissements So Sim	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND
43	Etablissements Diakite et Fofana	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND

Légende :

ND : Information non disponible

NA : Non applicable

Aucune déclaration ITIE remise

N°	Entreprise	Actionnariat de l'entreprise	Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF)	Permis	Région	Substance	Volumes extraits (tonnes)	Volumes exportés (unité)	Effectifs employés	Auditeur externe	Maison-mère
44	Goldia Guinée	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND
45	Alfa Gold Corp	ND	ND	NA	NA	Comptoir d'or	NA	NA	ND	ND	ND

Tableau 16 : Répartition des permis par entreprise

ANNEXE 2 : PERIMETRE DES ENTREPRISES

1. ENTREPRISES COUVERTES PAR L'EXERCICE DE RAPPROCHEMENTS AVEC LES DONNEES DE L'ÉTAT

A		SOCIETES MINIERES	
1	Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)	12	Société Alufer
2	Société Minière de Dinguiraye (SMD)	13	Alliance Mining Commodities Guinée
3	SIMFER	14	West Africa Exploration
4	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	15	Forecariah Guinea Mining
5	Guinea Alumina Corporation (GAC)	16	Société des Bauxites de Guinée
6	Société des Mines de Fer de Guinée	17	Société Guter Mining
7	Compagnie des Bauxites de Guinée	18	Société GDC Mining and Oil and Gas
8	Société Bellzone Holdings	19	Société Bel Air Mining
9	Société Wega Mining Guinée	20	China Power Investment (CPI)
10	Société d'Alumine Friguia	21	Rio Tinto Guinée
11	Société SBD - Guinea		
B		SOUS-TRAITANTS MINIERES	
22	United Mining Supply	28	SGS Mineral Service Guinée
23	Moolman Mining Guinea	29	Geoprospects Limited Succursale Guinée
24	Nitrokemine Guinée	30	Société Equipements et Services Sangaredi
25	Nitrokemfor Guinée	31	Société Amco Drilling Guinée
26	Mines Equipements et Services	32	Société Sodexo Guinée
27	HY SPEC Africa Limited Guinée		
C		SOCIETES DE CARRIERE	
33	SOMIAG	35	AMG
34	Alame		
D		COMPTOIRS DE DIAMANT	
36	Société Rufex	38	Lion Star Diamond
37	Etablissements IDC	39	Comptoir Kenane Victor
E		COMPTOIRS D'OR	
40	Etablissements Ly Baïla	43	Etablissements Diakite & Fofana
41	Fella Business International	44	Société Goldia Guinée
42	Etablissements So Sim	45	Société Alfa Gold Corp

Tableau 17 : Périmètre des entreprises (Exercice de rapprochements)

2. ENTREPRISES COUVERTES PAR LES DECLARATIONS UNILATERALES DE L'ÉTAT

N°	NIF	Raison sociale
A		
Entreprises minières, sous-traitants miniers, entreprises de carrières		
1	007403V	TOUGUE BAUXITE AND ALUMINIUM CORPORATION SA
2	004611F	SHUNSI SOCOPLA Sarl
3	000706U	COMPAGNIE DE BAUXITES ET D'ALUMINE DE DIAN-DIAN
4	005573Q	SOCIETE NOUGA -SARL
5	010058V	SOCIETE DIALLO & FRERES SARL
6	000417F	SOC HAMANA IMPORT EXPORT SARL
7	005044U	SOCIETE RESSOURCES MANDALA GUINEE
8	011838J	ETABLISSEMENTS TOURE CONDE ET FRERES
9	000091L	TOUMNYNE SARL
10	014578G	SOCIETE UMAN TRADERS GUINEA SA
11	014268J	SOCIETE SAO-SARL
12	008584G	SOCIETE HUAYA SARLU
13	000101G	LAYNE DRILLING GUINEE SARL
14	011888A	ETABLISSEMENTS DIALLO MAMADOU ALIOU PITA
15	008614H	DANTA INTERNATIONAL SARLUNIP
16	006428Q	SOCIETE IMPACT AFRICA SARL
17	003155V	SOCIETE I & J DIAMONDS - SARL
18	012613U	SOCIETE GUINEAN GOLD EXPLORATIONS SARLU
19	000553U	SOCIETE ULTRA GOLD GUINEE SARL UNIPERS
20	007502V	SURTRON TECHNOLOGIE GUINEA
21	006193H	CASSIDY GOLD GUINEE SARL
22	009594W	VEP GROUPE SARL
23	004353E	SOCIETE FORACO DIVISION GEOMECHANIK GUINEE - SARL
24	016565X	SOCIETE PEAK GUINEE SARL
25	013005P	SOCIETE NAOMA-SARL
26	000775H	RESEARCH TRIANGLE INSTITUT INTERNATIONAL
27	006120P	GUINEE INTERNATIONAL CATERING&SERVICES-SARL
28	009195C	EDNAH SERVICES GUINEA SARL
29	012608Y	DOMER GUINEA DIAMOND CORPORATION SARL
30	016264H	SOCIETE TOUNKARA ET FILS
31	013482Z	ETABLISSEMENTS MAMADY ET ISSA
32	009141E	SOCIETE TM HOLDING SA
33	009120F	SOCIETE GUINEENNE DU PATRIMOINE MINIER SA
34	012745H	GUIELLOR
35	007378G	SOCIETE FIRST GOLD -VT SA
36	007890C	SOCIETE GUIORD - SARUNIPERS
37	009722Q	COMPAGNIE GUINEENNE DE L'OR SARL

38	008429X	JAMIL
39	016633H	SOCIETE EMEKO SA
40	016127Y	RAJ MINERAL EXPLOITATRION AND SERVICES-SARLUNIPERSON
41	010832V	SOCIETE PINNACLE GROUP ASSETS LIMITED SA
42	000019L	FABRIC GRANIT & MATERIAUX CONSTRUCT
43	005751Z	GEOLOGIE & SONDAGE - GUINEE SARL
44	000254R	SOC D'EXTRACT ET TRANSP DE GRANITE
45	004318T	SOCIETE NRW GUINEA - SARL
46	008831Q	EMPORIUM INVESTMENT
47	007680J	SAMA RESSOURCES GUINEE SUCCURSALE
48	004999D	SOCIETE WEST AFRICAN DIAMONDS PLC-SARL
49	012847M	SOCIETE ADG DIAMOND-SARL
50	016938W	SOCIETE SB DIAMOND SARL
51	001040K	SOC. RECHER. EXPLOIT. MINIERE - SARL SADEKA
52	005426Y	SOCIETE WEILY MINING - SA
53	007708M	ALY DAHER
54	013019V	SOCIETE OUSSOU KEITA ET FRERES SARLU
55	010823V	SILVER VALLEY INTERNATIONAL SA
56	013264T	ETABLISSEMENTS LY ET BAH
57	015501F	SOCIETE DYNAMIC MAINING-SARLUNIPERS
58	018016T	IDCOM GUINEE
59	013236E	ETABLISSEMENTS LY & BAH
60	012785X	SOCIETE MINIERE D'ALUMINE SA
61	013062F	SOCIETE KREZUS MINING GUINEE SA
62	012612F	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL UNIP
63	001617E	SOC D'EXPL BAUXITES DABOLA-TOUGUE
64	014447Q	SOCIETE KROMAH MINING TRADING SARL
65	011982J	SOCIETE D'ACHAT D'OR MANDINGUE SARL
66	006820T	SOCIETE GDC MINING AND OIL AND GAS -SA
67	019065J	GENERAL OR SERVICES
68	004141L	SOCIETE ORE SEARCH CIVIL GUINEE SARL UNIPERSON
69	016789D	SAGRA SA
70	007923J	SOCIETE EURASIAN RESSOURCES - SARL
71	009001L	AFRICAN METALS & COMMODITIES SARL
72	013521F	SOCIETE GUINEE ROYALE-SARL
73	018694K	SOCIETE GICS SOLUTIONS SARL
74	012910U	SOCIETE CAMEN RESSOURCES SARL
75	009022U	SOCIETE SWISSER GUINEE SA
76	017426Q	SOCIETE RESSOURCES TASSILIMAN BAOULE SA
77	012922T	SOCIETE METAL CONAKRY SARL
78	012874M	SOCIETE GIZA DEVELOPMENT GROUP GUINEA SARL
79	016354H	UKRAINE GUINEE MINIERE GROUP SARL
80	016471H	SOCIETE ORO JOSE SARL

81	016885K	SOCIETE ROHAN NATURAL RESSOURCES SARL
82	016895B	SOCIETE EDIL MARKETING SARL
83	017107T	SOCIETE PCJL SARL
84	017178C	SOCIETE NEOKAL GLOBAL GUINEE SARL
85	009101R	DIAMOND CEMENT GUINEA -SA
86	014004P	AZZAH JEWELLERY
87	010540L	SOCIETE NIKI SARL
88	016088X	FOWARD AFRICA RESSOURCES SA
89	007789D	COMPTOIRE BONFIL GROUP
90	010635E	ENTREPRISE DAHER TRAVAUX PUBLICS MINES ET TRANSPORTS
91	007371Z	SOCIETE LONGSHENG-GUINEE - SARL
92	014961J	SOCIETE ATRANS-SARL
93	005660Y	ORDIAMEX INTERNATIONAL
94	021288J	SOCIETE MINIERE DE MANDIANA SARL
95	012654Z	SOCIETE MINIERE DE GUINEE SA
96	009770X	NABE & HOE SA
97	015822Z	SOCIETE DOKO GOLD MINING-SA
98	006363Z	SOCIETE BCN3-SARL
99	005584M	SOCIETE MARKETLINK - SARL
100	007607Q	SOCIETE DE GENIE TECHNIQUES - SARL
101	003541U	SOCIETE GUINEX - SARL UNIPERS
102	004395J	ORE SEARCH IRON DRILLING GUINEE - SARL
103	008254H	SOCIETE KENAM SARL
104	015101D	SOCIETE AR ALMAS-SARLUNIPERSONNELLE
105	019560J	SOCIETE VERITAS CAMARA SARL
106	005947G	SOCIETE SEKA -SAR.L
107	009630Z	GREEN GOLD RIVER CORPORATION SARL UNIP
108	020230N	INSTITUT IREMP 3A SARL
109	030497X	SOCIETE GOLDEN PEAK MINING SA
110	008713H	COMPAGNIE DU DEVELOPPEMENT DES MINES INTERNATIONALES HENAN CHINE SA
111	007560Z	Ste GOLD WATER GUINEE SARLU
112	010561U	SOCIETE SEKE BUSINESS SERVICE METAL SARL UNIPERSON
113	002516V	BASSAD GUINEE
114	008034E	SOCIETE WEST AFRICAN GEOLOGICAL SERVICES - SARL
115	010791Z	INTERNATIONAL GOLD AND DIAMOND GUINEE SA
116	030498C	SOCIETE GOLDEN VALLEY MINING SA
117	000479Q	ALPHA OUMAR DIALLO / ENTRACO
118	009131V	SOCIETE MGWA GOLDEN FRANK GUINEE SARL
119	008059M	SOCIETE MINING ENGIRENG AND HIRING ACTIVITES
120	014590H	SOCIETE MINIERE KINDO ADAMA SARLUNIPERS
121	014544Z	THE UNIXS-SARLU
122	012612F	SOCIETE GUINEAN BIRIMIAN GOLD SARL UNIP
123	011154F	SOCIETE KATISHA GROUP (GUINEA) -SARLUnip

124	006132F	SOCIETE WEST AFRICA GOLD EXPORT GUINEE SARL
125	001027L	YOULA MANGUE FREDERIC (EGPS)
126	004221P	AFRICA GOLD BUSINESS - SARL
127	005590H	SOCIETE MGWA GUINEE - SARL
128	007011P	ETABLISSEMENTS TIMBI MADINA
129	012207F	SOCIETE AXIS MINERALS RESOURCES SA UNIP
130	011771Y	SOCIETE IST GROUP GUINEE SARL
131	008908G	FAMETAL MINING & RESSOURCES GUINEE -SARL
132	008649W	SOCIETE BERETE & FRERES SARLU
133	006407Y	SOCIETE NEW JAPAN MINING COMPANY - SARL
134	009895D	SOCIETE I & J DIAMONDS GEMS SARL
135	006799D	CHINA HYWAY GROUP LIMITED GUINEE - SARL
136	007482J	SOCIETE GUINEENNE D'EQUIPEMENTS & DE COMMERCE - SARLU
137	019284C	GMH
138	009931M	SOCIETE TIMBI MADINA SARL
139	017639A	SOCIETE GOLF GUINEA INVESTMENT SA
140	010616V	Sté. SVOTRAL-SARL
141	008436J	SOCIETE BAMBUK MINERALS LIMITED GUINEE SUCC
142		SOCIETE DES MINES DE GUINEE
143		FORTE ENERGY
144		SOCIETE GUINEE GEMS
145		SCETHCG
146	021425V	SOCIETE MINIERE DE BOKE
147	019750M	SOCIETE WINNING ALLIANCE PORTS SA
B		Comptoirs d'or et de diamant
148		ARALMAS
149		SUN & SAND
150		YELLOW STONE
151		TAIBA
152		Alfidak Investmt Ltd
153		Mintep Guinée SA
154		Nukelia Mining Sarl
155		Guinée Opes Minéral Sarlu
156		Africa Banawa Mining Sarlu
157		FIRST DIAMOND
158		Caspian OIL
159		SWR
160		SATRAG
161		SAFAMAC
162		THEUNIXS
163		JEANNE HABA
164		GUINEE BOURKINA FAS
165		KAZIEGOLD
166		STE GUINEENNE DECHA

167	Enso Ferrous SA
168	West African Mining Associates (WAMA)
169	EGEC MINING SARL
170	BANZOUZI CHRISTIAN
171	WINDFALL Ressources
172	Wely Mining
173	AMADEx
174	CGO
175	COEGUIES PLUSSAR
176	COEGUIES PLUSSARL
177	ETS SOSIM
178	GUIELLORS SARL
179	MAMADOU PITA DIALLO
180	ORDIAMEx
181	STE ABDULA LOOLAH
182	STE ABDULLA LOOLAH
183	STE CONDE ET FRERE
184	STE DIALLO ET FRERE
185	STONE ASIE
186	STONE ASIE INTERNAT
187	MANAGEM SA
188	MOTION BUSINESS
189	Guinea Gold Corporation Sarl
190	PECKHA
191	DAOUDA CISSE FELLA
192	KEMEL
193	ESTEVENS
194	THOMAS JOHN BROWN
195	JJ AMARA
196	GALUSKHO ALEXANDER
197	IVONVANMEL
198	PONOMOREVYURI
199	LIFSHITZMERVIN
200	MAHENDRASHAH
201	Guinée Sheng Feng Investment
202	MARKET LINK
203	INFINITIE AURUM SA.
204	TMK Mining SA
205	ALCOM TRADING COMPANY Sarl
206	SG. KARA Holding SA
207	Guinée Alluviale Mining
208	Tongxin Mines Guinée
209	MOHAMED TOUNKARA
210	ROELAN
211	ALLIEDAKHLALA
212	MELISDIONISIUS

213	PARIKHJASMINE
214	PAWENDI
215	SANJAY
216	SERGE RIVIERE
217	SHADI IDC
218	JEAN POLCHARLES
219	RIBASEDGARS
220	VELASCO
221	POGORZELSKI
222	RIBAS
223	SKOK NIKOLAI BONFIL
224	SOREX
225	DOURA ET RAMPON
226	MOHAMED SAVANE
227	Arc Group Ressources (ARC) SA
228	ABDOULAYE KABA
229	ABOUBACAR SYLLA
230	ABRAHAM ATANELOV
231	AGRAWAL UDBHAV
232	ALPHA ATIBOU DIABY
233	COLPAERTCEDRIC
234	CONDE MAMADI NDI
235	DIALLO
236	DIALLO SOULEYMANE
237	DIMITRI MALAMI
238	DJIBRIL SYLLA
239	FELIPEMARTINEZ
240	GAIL ALISON
241	GARIDO METAL
242	GUNESLEVENT
243	JAINSANDEP
244	JEAN GUY DJALLEALAH
245	JEAN LOZACHMEUR
246	JEANNE HABA
247	KALUNEMMA
248	LANCINET CAMARA
249	MAMADI CONDE FRERE
250	MAMADOU MAGASSOUBA
251	MAMADY SANGARE
252	MARVINCHRISTIAN
253	MERVINCHRISTIAN
254	MOHAMED
255	MOHAMED CAMARA
256	MOHAMED KOUROUMA
257	MOULAYE AHMED
258	MUSAKAZIE

259	NAKEI THOMAS WAYNE
260	OUMAR CAMARA
261	OUSMANE BAH
262	PEAK GUINEE
263	RAFFIFATME
264	SEKOUKAKE
265	SEYHREICH
266	SOULEYMANE KADIATO
267	TIDIANE KOITA
268	TORNEKO JOSEM ARIA
269	TOURE OUMAR
270	VADIM PARHAEV
271	JEF Sarl
272	ALPHA YAYA DIALLO
273	ALY BERETE
274	CISSE MOHAMED
275	CONDE SORY
276	FATOUMATA LAYLA SOW
277	FOFANA ABOU CHEIK
278	GROVOGUI NESTOR
279	HABIB TOURE
280	HASSAN DAYEK
281	HOUSSE INATOU CONDE
282	LAMINE SAVANE
283	MAMADOU SYLLA
284	MOHAMED ABDALLAH
285	MOHAMED CISSE
286	MOHAMED SAMOURA
287	MOHAMED SYLLA
288	MORY SOUMAORO
289	MOUSSA TOUNKARA
290	SELE ONIVOGUI
291	SOULEYMANE HABA
292	SANOH BAKARY
293	SAVANE ET FOFANA
294	ALLASANE CISSE
295	DJIBA CHERIF
296	MOHAMED SOUMAORO
297	YAYA BERETE
298	BERETE FANLY
299	FODE SILLA
300	LAMINE CAMARA
301	MAMADI CISSE
302	MAMADI TRAORE
303	NAMISSA KEITA
304	NFANSOUMANE

Tableau 18 : Périmètre des entreprises (Déclarations unilatérales de l'État)

ANNEXE 3 : PERIMETRE DES FLUX

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
1	Frais d’instruction des dossiers des titres miniers	CPDM	Frais de dossier de demande d'attribution ou de renouvellement d'un titre minier, payable au receveur du Trésor au Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) du Ministère des Mines et de la Géologie (Article 137 du Code Minier et Arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008).	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
2	Droits fixes	CPDM	<p>Constitue les droits payés lors de l'attribution ou le renouvellement d'un titre minier et sont calculés en fonction de la superficie du titre minier, conformément à l'Arrêté conjoint n°2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008.</p> <p>Ces droits sont liquidés conformément à l'Arrêté conjoint n°2007/003/MEDE-MMG/SGG du 29 janvier 2007 entre le Trésor Public et le Fonds de Promotion et de Développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Miniers).</p> <p>Les clés de répartition s'établissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Pour l'octroi et le 1^{er} renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes : <ul style="list-style-type: none"> - 70% pour le budget de l'État (Trésor Public) - 30% pour le Fonds de Promotion et de Développement Minier (actuellement Fond d'Investissement Minier) b. Pour le 2^{ème} renouvellement des titres miniers de recherche et/ou d'exploitation des carrières permanentes et des titres d'exploitation semi-industrielle : <ul style="list-style-type: none"> - 65% pour les budgets de l'État (Trésor Public) - 35% pour le Fonds de Promotion et de Développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier) c. Pour l'octroi, le renouvellement, le transfert et/ou l'amodiation des concessions minières : <ul style="list-style-type: none"> - 60% pour les budgets de l'État (Trésor Public) - 40% pour le Fonds de Promotion et de Développement Miniers (actuellement Fonds d'Investissements Minier) 	0 GNF
3	Taxe sur les substances de carrières	DNM	L'exploitation et le ramassage des substances de carrières sont soumis au paiement de taxes dont les taux sont fixés par Arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines et Ministre chargé des Finances (Article 140 du Code Minier).	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
4	Pénalités liées aux infractions minières	DNM	Il s'agit des montants versés par les sociétés minières à la suite d'infractions à la réglementation régissant le secteur minier (Article 171 à 192 du Code Minier).	0 GNF
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	BCRG	Il a été institué une redevance de 500 USD sur chaque expédition d'or faite par les comptoirs d'or.	0 GNF
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	BNE	La production artisanale de diamant et autres gemmes est soumise à l'exportation au paiement au receveur des douanes d'une taxe de 3% de la valeur déterminée sur la base de l'évaluation d'Expertise des Diamants et autres Gemmes (Article 141 du Code Minier et Article 511 du Code Général des Impôts).	0 GNF
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	BNE	<p>Conformément à l'Article 44 de la Loi de finances complémentaire de 2011, il a été instruit les redevances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance Comptoirs d'Achat : 25 000 USD/an en devise - Redevance pour Acheteur - Mandataire : 3 000 USD/an en devise - Redevance Collecteur : 3 000 000 GNF/an - Redevance Suppléant Collecteur : 300 000 GNF/an - Redevance Commissionnaire Collecteur : 200 000 GNF/an - Redevance courtier : 500 000 GNF/an 	0 GNF
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	BNE	<p>Conformément à l'Article 49 de la Loi de finances complémentaire de 2011, les montants de redevances issus de l'exploitation artisanale pour la commercialisation de l'or sont fixés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance Comptoir : 25 000 000 GNF/an - Redevance Acheteur : 5 000 000 GNF/an - Redevance Balancier : 2 500 000 GNF/an 	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
9	Impôts sur les sociétés	DNI	<p>L'impôt sur les sociétés est établi sous une cote unique au nom de la personne morale ou association pour l'ensemble de ses activités imposables en Guinée au lieu de son principal établissement.</p> <p>Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 35% du bénéfice imposable (Article 219 à 229 du Code Général des Impôts).</p> <p>L'impôt sur les sociétés donne lieu au versement de deux acomptes chacun arrondi au millier de francs guinéens inférieur. Chaque acompte est égal au tiers de l'impôt sur les sociétés exigible sur les résultats du dernier exercice dont la date d'imposition est échue (Article 236 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF
10	Retenues à la source	DNI	<p>Les entreprises doivent appliquer des retenues à la source de 10% libératoire de tout autre impôt au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des revenus salariaux versés au personnel expatrié au taux de 10% des salaires payés en Guinée et hors Guinée - Des règlements d'honoraires et de prestations des entreprises ou personnes étrangères non établies en République de Guinée <p>Pour les contrats d'assurance conclus avec les compagnies étrangères non établies en Guinée, ils seront assujettis à la législation en vigueur (Article 150 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF
11	Impôts sur le revenu des personnes physiques	DNI	Ce flux est composé du prélèvement sur le BIC, du prélèvement sur les bénéfices non commerciaux, du précompte de 10%, et du précompte de 50% de TVA.	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
12	Impôts sur le patrimoine	DNI	<p>Il s'agit de la contribution foncière unique.</p> <p>Conformément à l'Article 265 du Code Général des Impôt, la contribution foncière unique (CFU) est due par les personnes physiques ou morales possédant des propriétés foncières bâties au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.</p> <p>La CFU est assise sur la base des valeurs locatives réelles des biens au taux fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immeubles occupés par les propriétaires : 10% de la valeur locative annuelle - Immeubles en location : 15% de la valeur locative annuelle 	0 GNF
13	Taxes sur biens et services non miniers	DNI	<p>Il s'agit de la taxe sur la valeur ajoutée. En effet, les opérations relevant d'une activité économique qui constituent une importation, une livraison de biens ou une prestation de services effectuée sur le territoire de la Guinée sont assujettis à la TVA de 18% (Articles 356, 373 et 374 du Code Général des Impôts).</p> <p>Les montants à renseigner dans le cadre de l'ITIE relèvent du net TVA.</p> <p>Il s'agit également de la taxe unique sur les véhicules, de la taxe contrat d'assurance, de la taxe sur les activités financières, des taxes supportées par l'Etat TTC Finex et de la surtaxe fiscale.</p>	0 GNF
14	Produits d'enregistrement	DNI	<p>Il s'agit des Droits de mutation des biens meubles, droits sur les sociétés, droits sur les marchés BND, des autres droits d'enregistrement et des autres droits de mutation et des droits de timbres à l'import véhicule.</p>	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
15	Taxe sur téléphone	DNI	Il s'agit de la Taxe d'accès au Réseau des Télécommunications et de la Taxe sur Communications Téléphoniques.	0 GNF
16	Taxes sur salaires	DNI	<p>VF : Versement mensuel ou trimestriel par les employeurs, au profit du budget national, d'une somme égale à 6% du montant global des traitements, salaires, indemnités et émoluments effectivement payés par eux à l'ensemble du personnel, y compris les avantages en argent et en nature (Article 201 du Code Général des Impôts).</p> <p>TA : Taxe due par les employeurs, au taux de 3% sur la base des traitements, salaires, appointements, indemnités et rétributions, y compris les avantages en espèces ou en nature, dont le montant global figure dans les frais généraux de l'entreprise (Article 205 et 206 du Code Général des Impôts).</p>	0 GNF
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	DGD/BCRG	<p>La production artisanale d'or est soumise à l'exportation au paiement au receveur des douanes d'une taxe dont les taux sont de 2% pour la Banque Centrale de la République de Guinée ou de 3% pour le secteur privé.</p> <p>La valeur de référence pour le calcul de cette taxe est le cours d'achat de l'or par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).</p>	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	DGD	<p>Le Tarif Douanier est composé d'un droit à l'entrée dit Droit Fiscal d'Importation (DFI) et d'un droit à la sortie, ou Droit Fiscal d'Exportation (DFE).</p> <p>Le Code Minier (Articles 153 à 157) a prévu un régime douanier allégé pour les entreprises minières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés en phase de recherche bénéficient du régime d'admission temporaire pour les matériels utilisés aux travaux de recherche, ainsi que pour l'équipement professionnel. Les matériaux et pièces de rechange nécessaires au fonctionnement des matériels et les équipements professionnels bénéficient de l'exonération totale des droits, taxes et redevances de douane - Les titulaires d'une convention minière attachée à un permis d'exploitation et leurs sous-traitants directs bénéficient pendant la phase d'installation, d'extension et de renouvellement de l'exonération des droits, taxes et redevances de douane sur les fournitures importées ainsi que sur les pièces détachées et les lubrifiants Ces importations sont néanmoins soumises au paiement d'une taxe d'enregistrement de 0,5% de la valeur Coût, Assurance, Fret (CAF) des biens importés, sans que le montant total perçu ne puisse excéder un maximum fixé par la Loi de Finances - Les entreprises en phase d'exploitation bénéficient d'une exonération de droits et taxes de douane sur les fournitures importées et destinées à la transformation sur place du minerai en produits finis et semi-finis. Les fournitures importées et destinées à l'extraction et à la valorisation du minerai sont taxées à l'importation au taux unique de 5,6% de leur valeur FOB <p>Ce flux inclut également les Taxes d'enregistrement sur les importations (ces taxes sont définies selon les conventions - taux moyen de 0,5% de la valeur en douane) ainsi que les Redressements douaniers (pénalités) (il s'agit des montants versés par les sociétés minières en cas de constatation d'infractions à la législation douanière en vigueur ou à des redressements douaniers).</p>	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
19	Taxe sur les substances minières	DNT	L'exploitation et le ramassage des substances de carrières sont soumis au paiement de taxes dont les taux sont fixés par Arrêté conjoint du Ministre chargé des Mines et du Ministre chargé des Finances (Article 140 du Code Minier).	0 GNF
20	Dividendes	DNT	Les dividendes sont les revenus que l'État perçoit en rémunération de sa participation dans le capital des sociétés minières. Conformément à l'Article 167 du Code Minier, l'attribution faite par l'État d'un permis d'exploitation de substances précieuses donne droit à l'État à des actions d'apport représentant 15% du capital de la société d'exploitation. Aucune contribution financière ne doit être demandée à l'État au titre de ces actions d'apport à l'exception de celles obtenues dans le capital d'une société exploitant une substance d'intérêt particulier, telles que la bauxite, le minerai de fer, les hydrocarbures solides, etc.	0 GNF

A	Flux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
21	Impôt sur la plus-value de cession	DNT	Impôt versé à la suite d'une cession entre investisseurs, actionnaires et/ou détenteurs de titres miniers (soit sur la plus-value sur cession ; soit suite à l'octroi des autorisations de transfert).	0 GNF
22	Cotisations CNSS	CNSS	La cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est instituée par le Code de la Sécurité Sociale. Elle est obligatoire pour tous employeurs et employés soumis au Code du Travail sans aucune distinction. Le taux de cette cotisation est de 23% sur le salaire de base, dont 18% supporté par l'employeur et 5% par l'employé (Article 149 du Code Minier).	0 GNF
23	Loyers des Infrastructures	ANAIM	Loyers des Infrastructures	0 GNF

B	Autres paiements significatifs	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
24	Autres paiements significatifs	Toutes	<p>Les organismes collecteurs sont tenus de déclarer tout autre paiement reçu des entreprises extractives ou réalisé par les entreprises extractives pour le compte de l'État, qui ne relèverait pas des flux couverts par ce Rapport ITIE et dont le cumul annuel des paiements serait supérieur à 700 MGNF (100 KUSD). Cette catégorie pourrait notamment concerner (liste non limitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revenus provenant de la cession de participations - Avances et Prêts - Autres paiements exceptionnels sur titres miniers 	700 MGNF (100 KUSD) (<i>i.e.</i> le flux est déclaré si le cumul annuel, tous paiement confondus, est supérieur à ce seuil)

C	Paiements infranationaux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
25	Redevance superficielle	Préfectures, Communes, CRD	Taxes payées annuellement par les titulaires des permis miniers aux collectivités des zones d'implantation des entreprises et des projets miniers, sous la responsabilité des services décentralisés des Mines et de la Géologie. Cette redevance est fixée par l'Arrêté conjoint n°A2008/3765/MEF-MMG/SGG du 10 octobre 2008 (Article 138 du Code Minier).	0 GNF
26	Contribution au développement local	Préfectures, Communes, CRD	Conformément aux dispositions des conventions minières, les entreprises exerçant des activités de recherche industrielle d'or devront s'acquitter d'un impôt préfectoral ou local pour le développement régional, équivalent à 0,4% des recettes brutes annuelles sur leurs ventes.	0 GNF
27	Autres contributions au développement local	Préfectures, Communes, CRD	Conformément à certaines conventions minières, les investisseurs doivent intervenir autant qu'il est possible dans le développement local en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations. Ces contributions sont décidées d'un commun accord entre les préfectures et les sociétés.	0 GNF

C	Paiements infranationaux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
D	Paiements sociaux	Organisme collecteur	Définition	Seuil de matérialité par flux
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	NA	Toute entreprise extractive ayant financé des projets sociaux afin de contribuer au développement économique et social des communautés locales est tenu de déclarer les dépenses annuelles effectuées à ce titre (contribution relevant de dispositions législatives ou contractuelles).	0 GNF
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	NA	Toute entreprise extractive ayant financé des projets sociaux afin de contribuer au développement économique et social des communautés locales est tenu de déclarer les dépenses annuelles effectuées à ce titre (contribution ne relevant pas de dispositions législatives ou contractuelles).	0 GNF

Tableau 19 : Périmètre et définitions des flux

ANNEXE 4 : TABLEAUX DES RAPPROCHEMENTS PAR PARTIE DECLARANTE¹⁴²

1. ORGANISMES COLLECTEURS

Nous présentons ci-dessous les données ITIE déclarées par chaque organisme collecteur pour les 45 entreprises couvertes par l'exercice de rapprochement.

1.1. Direction nationale des Impôts (DNI)

DNI
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

9	Impôts sur les Sociétés	620 717 886
10	Retenues à la Source	150 404 282
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	43 561 625
12	Impôt sur le Patrimoine	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	11 381 797
14	Produits d'enregistrement	-
15	Taxe sur Téléphone	-
16	Taxes sur les Salaires	75 140 746
24	Autres paiements significatifs	-
Total		901 206 336

Tableau 20 : Données ITIE déclarées par la DNI (Exercice de rapprochements)

¹⁴² Toutes les données ITIE présentées ici ont été arrondies au KGNF le plus proche ; le cumul des données par partie déclarante peut ainsi très légèrement différer des montants agrégés présentés dans le corps du texte

1.2. Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)

DNTCP
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

19	Taxe sur les substances minières	491 454 970
20	Dividendes	72 393 250
21	Impôt sur la plus-value de cession	-
23	Loyers des Infrastructures minières	16 238 669
24	Autres paiements significatifs	-
Total		580 086 889

Tableau 21 : Données ITIE déclarées par la DNTCP (Exercice de rapprochements)

1.3. Direction Générale des Douanes (DGD)

DGD
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	247 214 752
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	144 198 222
24	Autres paiements significatifs	-
Total		391 412 974

Tableau 22 : Données ITIE déclarées par la DGD (Exercice de rapprochements)

1.4. Direction nationale des Mines (DNM)

DNM
Montants déclarés
Etat

(KGNF)

3	Taxe sur les substances de carrières	3 372 307
4	Pénalités liées aux infractions minières	-
24	Autres paiements significatifs	-
Total		3 372 307

Tableau 23 : Données ITIE déclarées par la DNM (Exercice de rapprochements)

1.5. Bureau National d'Expertise (BNE)

BNE	
Montants déclarés	
Etat	

(KGNF)

6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	2 688 748
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	634 516
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	120 000
24	Autres paiements significatifs	-
Total		3 443 264

Tableau 24 : Données ITIE déclarées par la BNE (Exercice de rapprochements)

1.6. Caisse nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

CNSS	
Montants déclarés	
Etat	

(KGNF)

22	Cotisations CNSS	38 072 493
24	Autres paiements significatifs	-
Total		38 072 493

Tableau 25 : Données ITIE déclarées par la CNSS (Exercice de rapprochements)

1.7. Banque Centrale de la république de Guinée (BCRG)

BCRG	
Montants déclarés	
Etat	

(KGNF)

5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	434 627
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	6 764 981
24	Autres paiements significatifs	-
Total		7 199 608

Tableau 26 : Données ITIE déclarées par la BCRG (Exercice de rapprochements)

1.8. Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)

CPDM	
Montants déclarés	
Etat	

(KGNF)

1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	30 507
2	Droits fixes	8 186 002
24	Autres paiements significatifs	-
Total		8 216 509

Tableau 27 : Données ITIE déclarées par le CPDM (Exercice de rapprochements)

1.9. Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM)

ANAIM	
Montants déclarés	
Etat	

(KGNF)

23	Loyers des Infrastructures minières	22 763 037
24	Autres paiements significatifs	-
Total		22 763 037

Tableau 28 : Données ITIE déclarées par l'ANAIM (Exercice de rapprochements)

2. ENTREPRISES EXTRACTIVES

2.1. Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)

Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	142 744 229	142 034 803
10	Retenues à la Source	35 024 394	35 024 394
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	16 049 987	16 049 987
12	Impôt sur le Patrimoine	98 062	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	131 200	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	310 066	-
16	Taxes sur les Salaires	22 079 104	22 079 104
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	165 337 556	147 518 993
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	18 076 816	14 512 341
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	72 394 301	72 393 250
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	7 832 259	7 832 259
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	589 171	-
Total		480 667 145	457 445 131

Tableau 29 : Tableau des rapprochements, SAG

Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
25	Redevance superficielle	-
26	Contribution au développement local	5 021 553
27	Autres contributions au développement local	4 906 587
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 30 : Tableau des déclarations unilatérales, SAG

2.2. Société Minière de Dinguiraye (SMD)

Société Minière de Dinguiraye (SMD)				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
	(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	
2	Droits fixes	-	-	
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	
9	Impôts sur les Sociétés	18 926 381	18 926 381	
10	Retenues à la Source	20 909 139	20 909 139	
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	4 642 431	4 642 431	
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	58 776	58 776	
14	Produits d'enregistrement	-	-	
15	Taxe sur Téléphone	-	-	
16	Taxes sur les Salaires	13 676 012	13 676 012	
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	86 512 488	92 336 073	(5 823 585)
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	23 815 186	21 989 859	1 825 327
19	Taxe sur les substances minières	-	-	
20	Dividendes	-	-	
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	
22	Cotisations CNSS	7 089 184	7 089 184	
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	
24	Autres paiements significatifs	-	-	
Total		175 629 597	179 627 855	

Tableau 31 : Tableau des rapprochements, SMD

Société Minière de Dinguiraye (SMD)		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	1 798 802
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 32 : Tableau des déclarations unilatérales, SMD

2.3. SIMFER

SIMFER (Rio Tinto)			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	22 655 528	22 139 456
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	97 445
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	561 855	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	12 531 112	12 531 112
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	111 493	1 689 599
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	3 946 310	3 946 310
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		39 806 298	40 403 922

Tableau 33 : Tableau des rapprochements, SIMFER

SIMFER (Rio Tinto)		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	384 840
26	Contribution au développement local	2 919 582
27	Autres contributions au développement local	1 662 537
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	70 116

Tableau 34 : Tableau des déclarations unilatérales, SIMFER

2.4. Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)

Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	2 338 363	3 436 204 (1 097 841)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	1 402 343 (1 402 343)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	254 139 (254 139)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	2 500 785	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	6 727 448	6 303 373 424 075
19	Taxe sur les substances minières	22 166 958	21 680 524 486 434
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	4 339 348	4 696 655 (357 307)
23	Loyers des Infrastructures minières	10 761 190	10 868 522 (107 332)
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		48 834 092	48 641 760

Tableau 35 : Tableau des rapprochements, CBK

Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficière	118 228
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	92 000
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	606 979

Tableau 36 : Tableau des déclarations unilatérales, CBK

2.5. Guinea Alumina Corporation (GAC)

Guinea Alumina Corporation (GAC) SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	2 634 657	2 903 656 (268 999)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	145 506	- 145 506
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	4 036 (4 036)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	292 333	471 009 (178 676)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	357 420	369 840 (12 420)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		3 429 916	3 748 541

Tableau 37 : Tableau des rapprochements, GAC

Guinea Alumina Corporation (GAC) SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 38 : Tableau des déclarations unilatérales, GAC

2.6. Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)

Société des mines de fer de Guinée				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
(a)	(b)	(a-b)		
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	10 337	10 337	-
2	Droits fixes	281 451	281 484	(33)
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-	-
10	Retenues à la Source	13 432 651	15 207 141	(1 774 490)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	289 774	(289 774)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	4 718 095	2 653 831	2 064 264
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	451 135	464 938	(13 803)
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	810 477	810 477	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-	-
Total		19 704 146	19 717 982	

Tableau 39 : Tableau des rapprochements, SMFG

Société des mines de fer de Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	156 893
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	3 310 914

Tableau 40 : Tableau des déclarations unilatérales, SMFG

2.7. Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)

Compagnie des Bauxites de Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	429 404 292	428 066 191
10	Retenues à la Source	10 534 896	10 534 896
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	16 950 084	18 996 173
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	10 563 555	10 563 555
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	63 156 328	64 913 185
19	Taxe sur les substances minières	454 572 000	469 774 446
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	7 713 450	6 434 977
23	Loyers des Infrastructures minières	20 467 889	28 133 183
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 013 362 494	1 037 416 606

Tableau 41 : Tableau des rapprochements, CBG

Compagnie des Bauxites de Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	911 153
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	6 576 110

Tableau 42 : Tableau des déclarations unilatérales, CBG

2.8. Société Bellzone Holdings

Société Bellzone Holdings SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	191 864	191 864
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	1 297 119	2 779 753 (1 482 634)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	1 482 634	1 482 634
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	205 215	399 829 (194 614)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	599 610	599 610
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		3 776 442	3 779 192

Tableau 43 : Tableau des rapprochements, Bellzone

Société Bellzone Holdings SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	1 466 829
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 44 : Tableau des déclarations unilatérales, Bellzone

2.9. Société Wega Mining

Société Wega Mining Guinée SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	608 911	620 087 (11 176)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	88 163 (88 163)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	151 013	- 151 013
14	Produits d'enregistrement	36 615	- 36 615
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	230 785	131 445 99 340
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	42 780	47 955 (5 175)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 070 104	887 650

Tableau 45 : Tableau des rapprochements, Wega Mining

Société Wega Mining Guinée SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	69 633
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	69 995
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 46 : Tableau des déclarations unilatérales, Wega Mining

2.10. Société d'Alumine Friguia

Société d'Alumine Friguia			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	27 460	277 337 (249 877)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	60 357 (60 357)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	194 334	344 260 (149 926)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	40 005 (40 005)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		221 794	721 959

Tableau 47 : Tableau des rapprochements, Alumine Friguia

Société d'Alumine Friguia		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	709 943
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	1 177 443
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 48 : Tableau des déclarations unilatérales, Alumine Friguia

2.11. Société SBD - Guinea

Société SBD - Guinea - PTY.LTD			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	15 000 (15 000)
10	Retenues à la Source	-	192 966 (192 966)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	559 352 (559 352)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	107 742 (107 742)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	7 967 (7 967)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	11 385 (11 385)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total	-	894 412	

Tableau 49 : Tableau des rapprochements, SBD

Société SBD - Guinea - PTY.LTD		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 50 : Tableau des déclarations unilatérales, SBD

2.12. Société Alufer

Société Alufer SA				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
(a)	(b)		(a-b)	
(KGNF)				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	10 691	(10 691)
2	Droits fixes	-	162 505	(162 505)
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-	-
10	Retenues à la Source	93 987	86 411	7 576
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	202 290	202 290	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	137 881	126 432	11 449
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	19 364	(19 364)
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	112 246	112 246	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-	-
Total		546 404	719 939	

Tableau 51 : Tableau des rapprochements, Alufer

Société Alufer SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 52 : Tableau des déclarations unilatérales, Alufer

2.13. Alliance Mining Commodities Guinée

Alliance Mining Commodities Guinée SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	445 016	397 924
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	84 312	23 898
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	600	-
14	Produits d'enregistrement	8 722	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	241 180	241 180
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	128	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	32 430	32 430
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		812 388	695 432

Tableau 53 : Tableau des rapprochements, Alliance Mining Commodities

Alliance Mining Commodities Guinée SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	764 397
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 54 : Tableau des déclarations unilatérales, Alliance Mining Commodities

2.14. West Africa Exploration

West Africa Exploration SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	3 799 145	4 614 210 (815 065)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	626 717	972 313 (345 596)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	330 891	457 742 (126 851)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	343 797	359 569 (15 772)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		5 100 550	6 403 834

Tableau 55 : Tableau des rapprochements, West Africa Exploration

West Africa Exploration SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	12 254
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	373 847

Tableau 56 : Tableau des déclarations unilatérales, West Africa Exploration

2.15. Forecariah Guinea Mining

Forecariah Guinea Mining SA			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	2 344 804 (2 344 804)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	78 486 (78 486)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	1 835 853 (1 835 853)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	80 743 (80 743)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	1 458 120 (1 458 120)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total	-	5 798 006	

Tableau 57 : Tableau des rapprochements, Forecariah

Forecariah Guinea Mining SA		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 58 : Tableau des déclarations unilatérales, Forecariah

2.16. Société des Bauxites de Guinées (SBG)

Société des Bauxites de Guinée SA			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	2 035 995
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total	-	2 035 995	-

Tableau 59 : Tableau des rapprochements, SBG

Société des Bauxites de Guinée SA		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 60 : Tableau des déclarations unilatérales, SBG

2.17. Société Guiter Mining

Société Guiter Mining SA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	3 508	3 613 (105)
2	Droits fixes	-	25 008 (25 008)
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	134 560	134 560
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	60 000	60 000
10	Retenues à la Source	106 772	95 651 11 121
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	139 394	139 394
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	966 191	966 191
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	155 000	155 000
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 565 425	323 666

Tableau 61 : Tableau des rapprochements, Guiter Mining

Société Guiter Mining SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	13 731
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	129 407

Tableau 62 : Tableau des déclarations unilatérales, Guiter Mining

2.18. Société GDC Mining and Oil and Gas

Société GDC Mining and Oil and Gas SA			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	32 114
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	32 273
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	1 035 250
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	148 753
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total	-	1 248 390	

Tableau 63 : Tableau des rapprochements, GDC

Société GDC Mining and Oil and Gas SA		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 64 : Tableau des déclarations unilatérales, GDC

2.19. Société Bel Air Mining

Société Bel Air Mining SA				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
(a)	(b)	(a-b)		
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	5 866	(5 866)
2	Droits fixes	173 196	7 717 005	(7 543 809)
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-	-
10	Retenues à la Source	-	-	-
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-	-
Total		173 196	7 722 871	

Tableau 65 : Tableau des rapprochements, Bel Air Mining

Société Bel Air Mining SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 66 : Tableau des déclarations unilatérales, Bel Air Mining

2.20. China Power Investment (CPI)

China Power Investment (CPI)				
Montants déclarés			Écart	
Entreprise	État			
(a)	(b)		(a-b)	
(KGNF)				
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	871 330	-	871 330
2	Droits fixes	876 875	-	876 875
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-	-
10	Retenues à la Source	-	88 981	(88 981)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	164 009	75 030	88 979
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	158 549	(158 549)
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	49 407	49 407	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
24	Autres paiements significatifs	448 825	-	448 825
Total		2 410 446	371 967	

Tableau 67 : Tableau des rapprochements, CPI

China Power Investment (CPI)		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	19 600
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 68 : Tableau des déclarations unilatérales, CPI

2.21. Rio-Tinto Guinée

Rio Tinto Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	119 967	186 140 (66 173)
10	Retenues à la Source	60 356	399 385 (339 029)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	3 932	4 177 (245)
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	238 192	216 647 21 545
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	638 619	245 700 392 919
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	19 665	19 665 -
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 080 731	1 071 714

Tableau 69 : Tableau des rapprochements, Rio Tinto Guinée

Rio Tinto Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 70 : Tableau des déclarations unilatérales, Rio Tinto Guinée

2.22. United Mining Supply

United Mining Supply			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	60 000 (60 000)
10	Retenues à la Source	-	482 537 (482 537)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	395 175 (395 175)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	418 066 (418 066)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	20 747 767 (20 747 767)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	598 378 (598 378)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		-	22 701 923

Tableau 71 : Tableau des rapprochements, United Mining Supply

United Mining Supply		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 72 : Tableau des déclarations unilatérales, United Mining Supply

2.23. Moolman Mining Guinea

Moolman Mining Guinea			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	23 913 488	(23 913 488)
10	Retenues à la Source	6 161 455	(6 161 455)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	33 332	(33 332)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	5 172 087	(5 172 087)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	6 416 697	(6 416 697)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	847 810	(847 810)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total	-	42 544 869	

Tableau 73 : Tableau des rapprochements, Moolman Mining

Moolman Mining Guinea		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 74 : Tableau des déclarations unilatérales, Moolman Mining

2.24. Nitrokemine Guinée

Nitrokemine Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	1 327 902	1 327 902
10	Retenues à la Source	1 791 814	2 008 068 (216 254)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	375 428	322 645 52 783
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	466 399	425 433 40 966
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	1 356 810	1 295 605 61 205
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	220 800	182 160 38 640
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		5 539 153	5 561 813

Tableau 75 : Tableau des rapprochements, Nitrokemine

Nitrokemine Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 76 : Tableau des déclarations unilatérales, Nitrokemine

2.25. Nitrokemfor Guinée

Nitrokemfor Guinée			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	4 005 912	4 005 912
10	Retenues à la Source	992 778	1 282 933 (290 155)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	396 810	299 470 97 340
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	412 498	446 140 (33 642)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	249 636	278 842 (29 206)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	255 990	213 900 42 090
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		6 313 624	6 527 197

Tableau 77 : Tableau des rapprochements, Nitrokemfor

Nitrokemfor Guinée		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 78 : Tableau des déclarations unilatérales, Nitrokemfor

2.26. Mines Equipements et Services

Mines Equipements et Services SARL (Représentation)			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	364 613	364 613
10	Retenues à la Source	140 461	140 461
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	223 669	223 669
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	498 840	498 840
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	234 499	234 499
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 462 082	728 743

Tableau 79 : Tableau des rapprochements, Mines Equipements et Services

Mines Equipements et Services SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	10 500
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 80 : Tableau des déclarations unilatérales, Mines Equipements et Services

2.27. HY SPEC Africa Limited Guinée

HY SPEC Africa Limited Guinée SARL			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	3 859 293	241 640
10	Retenues à la Source	572 248	68 738
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	2 258 177	359 985
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	352 465	27 520
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	176 528	2 585
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	101 860	26 440
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		7 320 571	726 908

Tableau 81 : Tableau des rapprochements, HY SPEC

HY SPEC Africa Limited Guinée SARL		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 82 : Tableau des déclarations unilatérales, HY SPEC

2.28. SGS Mineral Services Guinée

SGS Mineral Service Guinée SARL			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	60 000 (60 000)
10	Retenues à la Source	-	876 592 (876 592)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	1 480 808 (1 480 808)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	608 344 (608 344)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	384 671 (384 671)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	505 179 (505 179)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total	-	3 915 594	

Tableau 83 : Tableau des rapprochements, SGS

SGS Mineral Service Guinée SARL		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 84 : Tableau des déclarations unilatérales, SGS

2.29. Geoprospects Limited Succursale Guinée

Geoprospects Limited Succursale Guinée			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	830 575	(830 575)
10	Retenues à la Source	1 856 547	(1 856 547)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	4 137 481	(4 137 481)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	235 975	(235 975)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	158 224	(158 224)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total	-	7 218 802	

Tableau 85 : Tableau des rapprochements, Geoprospects

Geoprospects Limited Succursale Guinée		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 86 : Tableau des déclarations unilatérales, Geoprospects

2.30. Société Equipements et Services Sangaredi

Société Equipements et Services Sangaredi SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	(a)	(b)	(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	60 000 (60 000)
10	Retenues à la Source	905 210	775 198 130 012
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	31 671 (31 671)
12	Impôt sur le Patrimoine	38 655	- 38 655
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	50 000	- 50 000
16	Taxes sur les Salaires	403 804	181 880 221 924
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	654 228 (654 228)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	41 745	42 090 (345)
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 439 414	1 745 067

Tableau 87 : Tableau des rapprochements, Sangaredi

Société Equipements et Services Sangaredi		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 88 : Tableau des déclarations unilatérales, Sangaredi

2.31. Société AMCO Drilling Guinée

Société Amco Drilling Guinée SARL			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
(KGNF)			
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2 Droits fixes	-	-	-
3 Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4 Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-	-
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8 Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-	-
9 Impôts sur les Sociétés	-	251 347	(251 347)
10 Retenues à la Source	-	11 960 510	(11 960 510)
11 Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-	-
12 Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13 Taxes sur Biens & Services non miniers	-	6 185	(6 185)
14 Produits d'enregistrement	-	-	-
15 Taxe sur Téléphone	-	-	-
16 Taxes sur les Salaires	-	1 705 519	(1 705 519)
17 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-	-
18 Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	898 923	(898 923)
19 Taxe sur les substances minières	-	-	-
20 Dividendes	-	-	-
21 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22 Cotisations CNSS	-	975 253	(975 253)
23 Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
24 Autres paiements significatifs	-	-	-
Total	-	15 797 737	

Tableau 89 : Tableau des rapprochements, AMCO

Société Amco Drilling Guinée SARL		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25 Redevance superficière	-	
26 Contribution au développement local	-	
27 Autres contributions au développement local	-	
28 Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-	
29 Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-	

Tableau 90 : Tableau des déclarations unilatérales, AMCO

2.32. Société Sodexo Guinée

Société Sodexo Guinée SA			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	1 018 319	60 000
10	Retenues à la Source	430 342	636 173
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	309 424	347 221
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	4 632 519	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	382 674	527 020
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		6 773 278	1 570 414

Tableau 91 : Tableau des rapprochements, Sodexo

Société Sodexo Guinée SA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 92 : Tableau des déclarations unilatérales, Sodexo

2.33. SOMIAG

SOMIAG			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	60 000	(60 000)
10	Retenues à la Source	17 951	(17 951)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	2 153 143	(2 153 143)
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	46 145	(46 145)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	895 219	(895 219)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		3 172 458	

Tableau 93 : Tableau des rapprochements, SOMIAG

SOMIAG		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 94 : Tableau des déclarations unilatérales, SOMIAG

2.34. ALAME

				ALAME		
				Montants déclarés		Écart
				Entreprise	État	
				<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
(KGNF)						
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers		-	-	-	-
2	Droits fixes		-	-	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	3 095 180	-	2 992 301	-	102 879
4	Pénalités liées aux infractions minières		-	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or		-	-	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)		-	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)		-	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)		-	-	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	108 561	-	108 561	-	-
10	Retenues à la Source	-	-	4 131	-	(4 131)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques		-	-	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	43 320	-	-	-	43 320
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	1 490 685	-	1 644 883	-	(154 198)
14	Produits d'enregistrement		-	-	-	-
15	Taxe sur Téléphone	40 577	-	-	-	40 577
16	Taxes sur les Salaires		-	39 827	-	(39 827)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)		-	-	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)		-	-	-	-
19	Taxe sur les substances minières		-	-	-	-
20	Dividendes		-	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession		-	-	-	-
22	Cotisations CNSS	135 422	-	135 422	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières		-	-	-	-
24	Autres paiements significatifs		-	-	-	-
Total				4 913 745	4 925 125	

Tableau 95 : Tableau des rapprochements, ALAME

				ALAME	
				Montants déclarés	
				Entreprise	
(KGNF)					
25	Redevance superficière		900	-	-
26	Contribution au développement local		-	-	-
27	Autres contributions au développement local		-	-	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)		-	-	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)		-	-	-

Tableau 96 : Tableau des déclarations unilatérales, ALAME

2.35. AMG

AMG SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	411 719	31 713
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	(1 411)
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	78 401	546
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	5 252	615
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	(379 452)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		495 372	843 361

Tableau 97 : Tableau des rapprochements, AMG

AMG SARL	
Montants déclarés	
Entreprise	
(KGNF)	
25	Redevance superficière
26	Contribution au développement local
27	Autres contributions au développement local
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)
	1 000
	-
	-
	-
	-

Tableau 98 : Tableau des déclarations unilatérales, AMG

2.36. Société Rufex

Société RUFEX SARL			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	514 711	514 711
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	196 625	196 625
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	1 001	1 001
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	599	599
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		712 936	712 936

Tableau 99 : Tableau des rapprochements, Rufex

Société RUFEX SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 100 : Tableau des déclarations unilatérales, Rufex

2.37. Etablissements IDC

Etablissements I D C			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	860 802	860 802
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	198 512	198 512
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	-
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 059 314	1 059 314

Tableau 101 : Tableau des rapprochements, IDC

Etablissements I D C		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 102 : Tableau des déclarations unilatérales, IDC

2.38. Lion Star Diamond

Lion Star Diamond			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	698 850	698 850
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	119 578	119 578
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	-	-
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total	818 428	818 428	

Tableau 103 : Tableau des rapprochements, Lion Star Diamond

Lion Star Diamond		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 104 : Tableau des déclarations unilatérales, Lion Star Diamond

2.39. Comptoir Kenane Victor

Comptoir Kenane Victor			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	614 385	614 385
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	119 800	119 800
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-
10	Retenues à la Source	75	75
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	621	621
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	621 (621)
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	-	-
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		734 881	734 881

Tableau 105 : Tableau des rapprochements, Comptoir Kenane Victor

Comptoir Kenane Victor		
	Montants déclarés	
	Entreprise	
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 106 : Tableau des déclarations unilatérales, Comptoir Kenane Victor

2.40. Etablissements Ly Baïla

Etablissements LY BAÏLA			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	73 614	73 614
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	30 000	30 000
9	Impôts sur les Sociétés	15 166	15 166
10	Retenues à la Source	1 422	1 422
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	6 519	6 519
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	1 531 002	1 805 343
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	(274 341)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 657 723	1 932 064

Tableau 107 : Tableau des rapprochements, Etablissements Ly Baïla

Etablissements LY BAÏLA		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 108 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements Ly Baïla

2.41. Fella Business International

FELLA Business International SARL			
	Montants déclarés		Écart
	Entreprise	État	
(KGNF)	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(a-b)</i>
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	94 607	94 607
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	30 000	30 000
9	Impôts sur les Sociétés	30 000	30 000
10	Retenues à la Source	1 330	1 330
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	5 481	5 481
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	2 442 314	2 661 789
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	(219 475)
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		2 603 732	2 823 207

Tableau 109 : Tableau des rapprochements, Fella Business International

FELLA Business International SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 110 : Tableau des déclarations unilatérales, Fella Business International

2.42. Etablissements So Sim

	Etablissements So Sim			
	Montants déclarés		Écart	
	Entreprise	État		
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)	
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-	-
2	Droits fixes	-	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	161 444	161 444	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	30 000	30 000	-
9	Impôts sur les Sociétés	-	-	-
10	Retenues à la Source	-	-	-
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	1 403 771	2 872 124	(1 468 353)
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-	-
20	Dividendes	-	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-	-
Total		1 595 215	3 063 568	

Tableau 111 : Tableau des rapprochements, Etablissements So Sim

	Etablissements So Sim	
	Montants déclarés	
	Entreprise	
(KGNF)		
25	Redevance superficielle	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 112 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements So Sim

2.43. Etablissements Diakite et Fofana

Etablissements Diakite & Fofana SARL			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)		(a-b)
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	-	-
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	15 000	15 000
10	Retenues à la Source	4 744	4 744
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	2 897	2 897
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	4 134 448	4 134 448
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		4 157 089	4 157 089

Tableau 113 : Tableau des rapprochements, Etablissements Diakite et Fofana

Etablissements Diakite & Fofana SARL		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 114 : Tableau des déclarations unilatérales, Etablissements Diakite et Fofana

2.44. Société Goldia Guinée

Société Goldia Guinée SARLU			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	49 142	49 142
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	30 000 (30 000)
9	Impôts sur les Sociétés	15 166	15 166
10	Retenues à la Source	-	-
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	-	-
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	313 042	634 287 (321 245)
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		377 350	728 595

Tableau 115 : Tableau des rapprochements, Goldia Guinée

Société Goldia Guinée SARLU		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 116 : Tableau des déclarations unilatérales, Goldia Guinée

2.45. Société Alfa Gold Corp

Société ALFA GOLD Corp SA UNIP			
Montants déclarés			Écart
Entreprise	État		
(a)	(b)	(a-b)	
(KGNF)			
1	Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	-	-
2	Droits fixes	-	-
3	Taxe sur les substances de carrières	-	-
4	Pénalités liées aux infractions minières	-	-
5	Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	55 820	55 820
6	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	-	-
7	Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	-	-
8	Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	-	-
9	Impôts sur les Sociétés	10 000	10 000
10	Retenues à la Source	2 500	2 500
11	Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-
12	Impôt sur le Patrimoine	-	-
13	Taxes sur Biens & Services non miniers	-	-
14	Produits d'enregistrement	-	-
15	Taxe sur Téléphone	-	-
16	Taxes sur les Salaires	1 500	1 500
17	Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	1 074 852	2 016 675 (941 823)
18	Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	-	-
19	Taxe sur les substances minières	-	-
20	Dividendes	-	-
21	Impôt sur la plus-value de cession	-	-
22	Cotisations CNSS	-	-
23	Loyers des Infrastructures minières	-	-
24	Autres paiements significatifs	-	-
Total		1 144 672	2 086 495

Tableau 117 : Tableau des rapprochements, Alfa Gold

Société ALFA GOLD Corp SA UNIP		
Montants déclarés		
Entreprise		
(KGNF)		
25	Redevance superficière	-
26	Contribution au développement local	-
27	Autres contributions au développement local	-
28	Transferts et projets sociaux (contributions obligatoires)	-
29	Transferts et projets sociaux (contributions volontaires)	-

Tableau 118 : Tableau des déclarations unilatérales, Alfa Gold

ANNEXE 5 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Nous listons ci-dessous les recommandations formulées dans le Rapport ITIE 2013 de la République de Guinée¹⁴³ et leur état de suivi à ce jour.

N°	Recommandation du Rapport ITIE 2013	État de la mise en œuvre
1	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser les Ministères de tutelle et la Primature à l'importance d'allouer les ressources suffisantes au Secrétariat Exécutif, garant de la bonne mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.</i>	Situation inchangée.
2	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée d'encourager le Ministère des Mines et de la Géologie à doter le CPDM des moyens suffisants pour lui permettre de disposer d'un Cadastre minier performant, actualisé en temps réel et, possiblement, accessible au public.</i>	Nous comprenons que le Cadastre minier a été modernisé dans le courant de l'année 2016, avec notamment un nouveau système informatisé. Nous comprenons que celui-ci n'est pas encore accessible au public. ¹⁴⁴
3	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de sensibiliser le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère des Mines et de la Géologie à la nécessité d'adopter, rapidement, toutes les mesures nécessaires à l'attribution d'un NIF à toutes les entreprises minières non enregistrées à ce jour auprès des administrations fiscales.</i>	La création d'un guichet unique en 2014 a permis de rationaliser l'immatriculation des nouvelles entreprises minières. A la date de publication de ce Rapport, la plupart d'entreprises titulaires de permis miniers sont pourvues d'un Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF).
4	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée d'attirer l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère des Mines et de la Géologie sur la nécessité de doter les administrations en charge de collecter des recettes minières de systèmes d'information performants, permettant le suivi et le traitement en temps réel des revenus de l'État.</i>	Situation inchangée.
5	<i>Nous recommandons au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de considérer l'opportunité de faire évoluer le Périmètre du prochain Rapport ITIE en supprimant la DNPEIP du Périmètre des organismes collecteurs.</i> <i>Nous recommandons par ailleurs l'opportunité d'intégrer la SOGUIPAMI dans le Périmètre des organismes collecteurs du prochain Rapport ITIE.</i> <i>Nous recommandons enfin au Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée de préserver le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs pour les prochains exercices ITIE, [...], le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée pourra s'assurer que les parties déclarantes précisent la nature des Autres Paiements significatifs déclarés.</i>	La DNPEIP a été supprimée du périmètre des organismes collecteurs. La SOGUIPAMI n'a pas été intégrée au périmètre des organismes collecteurs. Le principe de déclaration additionnelle des Autres paiements significatifs a été conservé pour le Rapport ITIE 2014.

¹⁴³ Rapport ITIE 2013, Fair Links (décembre 2015), pp. 54-56

¹⁴⁴ Courrier du CPDM relatif à la situation actuelle de la modernisation du cadastre minier, 9 décembre 2016

ANNEXE 6 : ANALYSE ET RESOLUTION DES ECARTS¹⁴⁵

1. TYPOLOGIES D'ECARTS

1.1. Écart de change

L'utilisation d'un taux de change annuel moyen pour les travaux de rapprochements crée un écart artificiel non significatif entre les déclarations ITIE de l'État (présentées en FCFA) et celles des entreprises (usuellement présentées en USD).

Les numéros de quittance et dates de paiements permettent de confirmer la cohérence des montants déclarés par les administrations et par les entreprises.

1.2. Omissions ou erreurs d'imputation

Certaines déclarations ITIE transmises sont visiblement incomplètes, ou présentent des erreurs évidentes d'imputation (*e.g.* paiement déclaré dans le mauvais formulaire).

Ces difficultés, qui relèvent le plus souvent d'une erreur humaine dans le renseignement du formulaire, sont facilement levées par la transmission de déclarations ITIE rectificatives.

1.3. Déclarations ITIE présentées en base engagements

Certaines déclarations ITIE transmises sont présentées en base engagements : l'administration ou l'entreprise déclare ce qu'elle aurait dû recevoir/verser, et non ce qu'elle a effectivement reçu/versé.

Ces difficultés, qui relèvent le plus souvent d'une mauvaise compréhension de l'exercice ITIE par la partie déclarante, sont facilement levées par la transmission de déclarations ITIE rectificatives.

1.4. Paiements non reportés par l'État

Certains paiements déclarés par l'entreprise, confirmés ou non par des pièces justificatives, n'ont pas été retrouvés dans la comptabilité de l'État.

1.5. Paiements non reportés par l'entreprise

Certains paiements déclarés par l'État, confirmés ou non par des pièces justificatives, n'ont pas été retrouvés dans la comptabilité de l'entreprise.

1.6. Paiements déclarés par l'État inférieurs à ceux déclarés par l'entreprise

Certains paiements déclarés par l'État, confirmés ou non par des pièces justificatives, présentent des montants inférieurs aux paiements déclarés par l'entreprise, induisant un écart positif entre les déclarations ITIE de l'État et celles des entreprises.

¹⁴⁵ Toutes les données ITIE présentées ici ont été arrondies au KGNF le plus proche ; le cumul des données par partie déclarante peut ainsi très légèrement différer des montants agrégés présentés dans le corps du texte

1.7. Paiements déclarés par l'État supérieurs à ceux déclarés par l'entreprise

Certains paiements déclarés par l'État, confirmés ou non par des pièces justificatives, présentent des montants supérieurs aux paiements déclarés par l'entreprise, induisant un écart négatif entre les déclarations ITIE de l'État et celles des entreprises.

1.8. Cut-off

Certains paiements déclarés par les entreprises pour l'année N, sont enregistrés dans la comptabilité de l'État l'année N+1. Ces écarts sont traités sur la base des relevés bancaires des comptes de l'État.

2. ANALYSE DES ECARTS RESOLUS

	Déclarations initiales (A)			Ajustements		Déclarations finales (B)			Origine de l'écart initial
	Montants déclarés		Écart	Entreprises	État	Montants déclarés		Écart	
	Entreprises	État				Entreprises	État		
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)			(a)	(b)	(a-b)	
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	885 175	30 507	854 668	-	-	885 175	30 507	854 668	
2 Droits fixes	1 331 522	8 186 002	(6 854 480)	-	-	1 331 522	8 186 002	(6 854 480)	
3 Taxe sur les substances de carrières	3 506 900	3 372 307	134 593	-	-	3 506 900	3 372 307	134 593	
4 Pénalités liées aux infractions minières	191 864	-	191 864	-	-	191 864	-	191 864	
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	86 947 114	434 627	86 512 487	(86 512 488)	-	434 627	434 627	-	b
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	2 823 308	2 688 748	134 560	-	-	2 823 308	2 688 748	134 560	
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	634 516	634 516	-	-	-	634 516	634 516	-	
8 Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	60 000	120 000	(60 000)	30 000	-	90 000	120 000	(30 000)	e
9 Impôts sur les Sociétés	583 098 421	595 527 476	(12 429 055)	18 926 381	-	602 024 801	595 527 476	6 497 325	e
10 Retenues à la Source	105 933 724	141 583 100	(35 649 376)	12 878 594	(17 140 288)	118 812 318	124 442 812	(5 630 494)	b, e
11 Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	34 689 559	43 483 138	(8 793 579)	4 642 431	-	39 331 990	43 483 138	(4 151 148)	b
12 Impôt sur le Patrimoine	325 543	-	325 543	-	-	325 543	-	325 543	
13 Taxes sur Biens & Services non miniers	5 108 297	2 616 322	2 491 975	(139 398)	-	4 968 899	2 616 322	2 352 577	
14 Produits d'enregistrement	45 957	-	45 957	-	-	45 957	-	45 957	
15 Taxe sur Téléphone	400 643	-	400 643	-	-	400 643	-	400 643	
16 Taxes sur les Salaires	83 756 175	67 364 049	16 392 126	(11 937 280)	(2 385 307)	71 818 894	64 978 742	6 840 152	b
17 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	176 236 985	253 979 732	(77 742 747)	86 512 488	-	262 749 472	253 979 732	8 769 740	b
18 Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ...)	115 117 897	114 076 189	1 041 708	-	(503 428)	115 117 897	113 572 762	1 545 135	
19 Taxe sur les substances minières	477 705 149	491 454 970	(13 749 821)	-	-	477 705 149	491 454 970	(13 749 821)	
20 Dividendes	77 026 820	72 393 250	4 633 570	-	-	77 026 820	72 393 250	4 633 570	
21 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	
22 Cotisations CNSS	34 671 872	33 527 616	1 144 256	(10 500)	-	34 661 372	33 527 616	1 133 756	b
23 Loyers des Infrastructures minières	31 384 079	39 001 706	(7 617 627)	-	-	31 384 079	39 001 706	(7 617 627)	
24 Autres paiements significatifs	1 037 995	-	1 037 995	-	-	1 037 995	-	1 037 995	
Total	1 822 919 515	1 870 474 255				1 847 309 741	1 850 445 233		

Légende

- a. écart de change
- b. omission ou erreur d'imputation
- c. déclaration en base engagements
- d. paiement non reporté par l'Etat
- e. Paiement non reporté par l'entreprise
- f. Paiement déclaré par l'état inférieur à la déclaration de l'entreprise
- g. Paiement déclaré par l'entreprise inférieur à la déclaration de l'Etat
- h. Cut off

Tableau 119 : Tableau d'analyse des écarts résolus

3. ANALYSE DES ECARTS RESIDUELS

	Chiffres après ajustements			Origine supposée de l'écart résiduel								Principales entreprises concernées	
	Montants déclarés		Écart	a	b	c	d	e	f	g	h		
	Entreprises	État											
(KGNF)	(a)	(b)	(a-b)										
1 Frais d'instruction des dossiers des titres miniers	885 175	30 507	854 668				871 330	(16 662)					CPI, Alufer
2 Droits fixes	1 331 522	8 186 002	(6 854 480)				689 328				(7 543 808)		Bel Air Mining, CPI
3 Taxe sur les substances de carrières	3 506 900	3 372 307	134 593						134 593				Alame
4 Pénalités liées aux infractions minières	191 864	-	191 864				191 864						Bellzone
5 Redevance de la BCRG sur les expéditions de l'or	434 627	434 627	-										
6 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (diamant)	2 823 308	2 688 748	134 560				134 560						Gulter Mining
7 Redevance comptoirs d'achat, acheteurs et collecteurs (art. 44)	634 516	634 516	-										
8 Redevance sur la commercialisation de l'or (art. 49)	90 000	120 000	(30 000)					(30 000)					So Sim, Ly Baïla
9 Impôts sur les Sociétés	602 024 801	595 527 476	6 497 325						6 497 325				CBG, SAG
10 Retenues à la Source	118 812 318	124 442 812	(5 630 494)						516 072		(6 146 566)		SCBK; Simfer, Bellzone, SMFG
11 Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques	39 331 990	43 483 138	(4 151 148)								(4 151 148)		CBG, CBK
12 Impôt sur le Patrimoine	325 543	-	325 543				325 543						Alame, GAC
13 Taxes sur Biens & Services non miniers	4 968 899	2 616 322	2 352 577				561 855		1 790 722				HY SPEC, Simfer
14 Produits d'enregistrement	45 957	-	45 957						45 957				AMC, Wega Mining
15 Taxe sur Téléphone	400 643	-	400 643						400 643				SAG, Alame
16 Taxes sur les Salaires	71 818 894	64 978 742	6 840 152				1 482 635		7 742 824		(2 385 307)		CBK, SAG, SMFG, Bellzone
17 Taxe à l'exportation sur la production artisanale et industrielle (or)	262 749 472	253 979 732	8 769 740						17 818 563		(9 048 823)		SAG, SMD, So Sim
18 Frais de Douane (Droits, Redevances, Prélèvements, Amendes, Taxes, Tva, ..)	115 117 897	113 572 762	1 545 135						5 389 802		(3 844 667)		SAG, SMD, Simfer, CBG
19 Taxe sur les substances minières	477 705 149	491 454 970	(13 749 821)								(13 749 821)		CBG
20 Dividendes	77 026 820	72 393 250	4 633 570				4 633 570						Sodexo
21 Impôt sur la plus-value de cession	-	-	-										
22 Cotisations CNS	34 661 372	33 527 616	1 133 756						1 133 756				CBG
23 Loyers des Infrastructures minières	31 384 079	39 001 706	(7 617 627)								(7 617 627)		CBG, CBK
24 Autres paiements significatifs	1 037 995	-	1 037 995				1 037 995						
Total	1 847 309 741	1 850 445 233		-	-	-	9 928 680	(46 662)	41 470 257	(54 487 767)	-		

Légende

- a. écart de change
- b. omission ou erreur d'imputation
- c. déclaration en base engagements
- d. paiement non reporté par l'Etat
- e. Paiement non reporté par l'entreprise
- f. Paiement déclaré par l'état inférieur à la déclaration de l'entreprise
- g. Paiement déclaré par l'entreprise inférieur à la déclaration de l'Etat
- h. Cut off

Tableau 120 : Tableau d'analyse des écarts résiduels



FINERGIES

A MEMBER OF FAIR LINKS

42, avenue Montaigne
75008 Paris - France

-

1 Heddon Street
London W1B1BD - UK

